90-05095/

BUDGET 1990-1991

Renseignements supplémentaires

Crédits

Préparé par le
Conseil du trésor

Gouvernement du Québec
Conseil du trésor

Dépôt légal, 1er trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0706-0327
ISBN 2-550-20512-X

© Gouvernement du Québec

Table des matières

INTRODUCTION 5

PARTIE I — LA POLITIQUE DE GESTION DES DÉPENSES PUBLIQUES

1. Introduction 7
2. Les résultats de l'année financière 1989-1990 7
3. Regards sur les années quatre-vingt 7
4. La politique des dépenses 1990-1991 8
5. Les mesures de réduction de dépenses 9
6. Les priorités de dépenses 1990-1991 10
7. Conclusion 13

PARTIE II — LA PRÉVISION DES DÉPENSES 1990-1991

1. Les dépenses inscrites par anticipation 15
2. La dépense probable 1989-1990 16
3. Le budget des dépenses 1990-1991 17

PARTIE III — L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

1. Les dépenses budgétaires de 1980-1981 à 1990-1991 19
2. Les dépenses et le PIB 21
3. Les dépenses et l'IPC 23
4. La croissance moyenne des dépenses, du PIB et de l'IPC 24

PARTIE IV — PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉDITS 1990-1991

1. Les crédits par mission et domaine d'activités 25
2. L'effectif gouvernemental 28

PARTIE V — RENSEIGNEMENTS SUR LES CRÉDITS PAR MINISTÈRE 31

Affaires culturelles 34
Affaires internationales 36
Affaires municipales 37
Agriculture, Pêcheries et Alimentation 40
Approvisionnements et Services 43
Assemblée nationale 44
Communautés culturelles et Immigration 45
Communications 46
Conseil du trésor 48
Conseil exécutif 49
Éducation 51
Énergie et Ressources 53
Enseignement supérieur et Science 56
Environnement 59
Finances 61

Industrie, Commerce et Technologie 63
Justice 65
Loisir, Chasse et Pêche 68
Main-d'œuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle 70
Office de planification et de développement du Québec 73
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine 74
Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique 75
Organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française 77
Personnes désignées par l'Assemblée nationale 78
Régie de l'assurance-maladie du Québec 79
Revenu 81
Santé et Services sociaux 82
Sécurité publique 85
Tourisme 87
Transports 88
Travail 90

PARTIE VI — INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES FONDS SPÉCIAUX 93

INTRODUCTION

Le « Livre des crédits 1990-1991 » présente les crédits déposés à l'Assemblée nationale pour l'année financière débutant le 1er avril 1990. Le présent document en est le complément et vise à fournir des éléments supplémentaires d'information sur le budget des dépenses.

La première partie contient un énoncé de la politique de gestion des dépenses publiques fait par monsieur Daniel Johnson, ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique et Président du Conseil du trésor.

La deuxième partie porte sur les résultats de l'exercice 1989-1990 et le budget des dépenses 1990-1991.

La troisième partie contient une analyse de l'évolution des dépenses budgétaires en fonction de l'inflation (IPC) et du produit intérieur brut (PIB).

La quatrième partie présente la répartition des crédits 1990-1991 par mission gouvernementale ainsi que l'effectif.

La cinquième partie renferme des notes explicatives sur les crédits 1990-1991 par ministère et programme.

La sixième partie a été ajoutée pour présenter les dépenses, revenus et effectifs prévus pour les fonds spéciaux administrés par certains ministères.

Sauf dans la partie V, les données budgétaires présentées dans ce document ne portent que sur les dépenses, ce qui par conséquent exclut les crédits de « Prêts, placements et avances » qui apparaissent au Livre des crédits.

PARTIE I

LA POLITIQUE DE GESTION DES DÉPENSES PUBLIQUES

1. INTRODUCTION

La politique générale de dépenses que le Gouvernement poursuit depuis 1986-1987 vise à assurer à la population un niveau de services publics qui réponde aux besoins prioritaires et essentiels au bien-être et au développement de la société québécoise. Ce niveau de services doit par ailleurs être compatible à long terme avec la capacité de financement de notre économie. Lors des précédents budgets, le ministre des Finances a eu l'occasion d'expliquer comment cette capacité de financement avait été handicapée, à la fois par les déficits budgétaires enregistrés avant 1986 et par la stagnation des paiements de transfert fédéraux.

Le Gouvernement était décidé à relever le défi de redresser les finances publiques et depuis 1986-1987, la gestion des dépenses a été caractérisée par un arbitrage rigoureux des priorités et par la volonté de contrôler les coûts et la croissance des programmes. Le bilan des quatre derniers exercices financiers montre que les objectifs budgétaires que le Gouvernement s'était fixé ont été atteints et que la décélération du taux de croissance des dépenses s'est faite de façon ordonnée et respectueuse des besoins de la population.

Malgré ces résultats, l'évolution annuelle des dépenses demeure préoccupante et la préparation des crédits pour 1990-1991 s'est faite dans des conditions d'autant plus difficiles qu'il faut s'ajuster au ralentissement économique que nous connaissons actuellement et qu'il a fallu absorber le choc causé par les mesures restrictives annoncées par le Gouvernement fédéral.

2. LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 1989-1990

Le niveau des dépenses budgétaires totales pour l'année 1989-1990 est estimé à 32 751 M$. Compte tenu toutefois des dépenses inscrites par anticipation depuis 1987-1988, la prévision redressée et comparable est de 33 429 M$, soit un taux de croissance annuel de 6,5% tel qu'apparaissant au tableau 1.

Par rapport à l'objectif initial de dépenses, ces résultats incluent un dépassement de 173 M$. Pour expliquer ce dépassement, il faut rappeler que le respect de l'objectif de dépenses supposait la réalisation d'un niveau de crédits périmés nets de 522 M$. La péremption nette ne sera que de 349 M$, montant qui est la différence entre les crédits périmés bruts estimés à 932 M$, et les dépassements totaux estimés à 583 M$.

Les dépassements de dépenses en cours d'année peuvent être financés de trois façons: soit directement par le fonds consolidé lorsque les lois spécifiques le permettent, soit par virements du fonds de suppléance du ministère des Finances ou soit encore par crédits supplémentaires votés. La plus grande partie des dépassements pour l'année 1989-1990 ont déjà été identifiés lors de la présentation des crédits supplémentaires #2 déposés en décembre dernier. Ils comprennent notamment 43,5 M$ pour les dépenses encourues pour la tenue des élections, 29,3 M$ pour les programmes de financement et d'assurances agricoles, 55,3 M$ pour le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, 104,4 M$ pour les prestations d'aide sociale, 69,8 M$ pour le ministère de la Santé et des Services sociaux et 91,2 M$ pour le ministère des Transports. Les crédits supplémentaires prévoyaient également une provision de 174,9 M$ pour le coût des conventions collectives, lequel sera toutefois inférieur de 50 M$, suite à la révision de l'estimé et au report de l'impact de certaines mesures.

3. REGARDS SUR LES ANNÉES QUATRE-VINGT

Avec l'année financière 1989-1990 se termine une décennie qui, à plusieurs égards, fut difficile pour le secteur public québécois. En effet, l'évolution de la croissance des dépenses au cours des années soixante-dix avait amené une détérioration importante de la situation financière du Gouvernement. En 1980-1981, les dépenses avaient atteint un niveau incompatible avec la capacité de payer des

contribuables québécois. Lorsque la récession de 1982 se produisit, le Gouvernement d'alors fut forcé de prendre des mesures drastiques pour réduire la croissance des dépenses, principalement par le biais de la politique salariale. C'est ainsi que les salaires ont été coupés en moyenne de 15% au cours du premier trimestre de 1983.

Malgré ces ajustements, la croissance des dépenses est demeurée relativement élevée au cours des années 1983, 1984 et 1985. Au total, de 1980-1981 à 1985-1986, la croissance annuelle des dépenses budgétaires a été de 8,8% par rapport au PIB et l'IPC qui augmentèrent respectivement de 8,4% et 7,4%. Les dépenses continuèrent donc d'augmenter plus rapidement que le PIB et, en 1985-1986, la situation financière demeurait difficile et précaire, en dépit de la reprise que connaissait l'économie depuis 1983.

Lors de son arrivée au pouvoir à la fin de 1985, le Gouvernement se donna comme priorité de redresser la situation des finances publiques, en adoptant une stratégie de gestion qui visait à limiter la croissance des dépenses à un niveau qui se rapprocherait le plus possible de l'inflation et qui serait, à moyen terme, inférieur à la croissance du PIB.

L'objectif du Gouvernement a été atteint puisque de 1985-1986 à 1989-1990, le taux de croissance des dépenses n'a été que de 5,2%, alors que l'inflation augmentait de 4,4% et le PIB de 9,1%. Les dépenses en pourcentage du PIB sont ainsi passées de 25,7% en 1983-1984 à 21,8% en 1989-1990. Grâce à cet effort, le déficit qui représentait 4,8% du PIB en 1980-1981, n'est plus que 1% en 1989-1990.

Les problèmes de déséquilibre qui ont été mis en lumière par la récession de 1982 n'étaient pas de nature purement conjoncturelle. Pour les corriger, le Gouvernement a dû s'attaquer à l'évolution structurelle des dépenses, pour en diminuer et en contrôler le taux de croissance. L'expérience des derniers exercices financiers montre, d'une part, que de telles corrections structurelles prennent plusieurs années avant d'avoir un impact durable. En effet, la croissance des dépenses et celle des sources de financement n'évoluent pas selon les mêmes paramètres, et on doit tous les ans, obligatoirement, revoir les besoins et priorités afin de réconcilier ces deux dynamiques.

En outre, les décisions récentes du Gouvernement fédéral imposent des contraintes significatives au Gouvernement du Québec dont il doit tenir compte dans la gestion de son budget. C'est en tenant compte de l'ensemble de ce contexte que furent préparés les crédits 1990-1991.

4. LA POLITIQUE DES DÉPENSES 1990-1991

L'orientation des objectifs de la politique de dépenses n'est pas modifiée pour l'année 1990-1991. Le Gouvernement croit qu'il est nécessaire de continuer à limiter la croissance des dépenses à un niveau qui est le plus près possible de celui de l'inflation, ce qui implique un contrôle rigoureux des coûts, un accroissement de l'efficacité de la gestion et un ajustement du niveau des activités, pour mieux répondre aux besoins de services de la population. Dans la poursuite de ces objectifs, le Gouvernement a pour critère de choisir ce qui est essentiel et prioritaire au bien-être et au développement de la société québécoise.

Lors du dernier Discours sur le budget, l'objectif de dépenses prévu pour 1990-1991 avait été fixé à 5,4%, par rapport à une croissance du PIB de 6,3% et un taux d'inflation de 4,6%. Cet objectif a dû toutefois être ajusté, pour tenir compte de l'évolution de la situation économique et de la décision gouvernementale de corriger les inéquités salariales faites aux femmes dans le secteur public.

Les dépenses budgétaires pour 1990-1991 seront de 35 331 M$. Sur base comparable redressée pour tenir compte des dépenses par anticipation, le Gouvernement dépensera 35 514 M$, soit 2 085 M$ de plus qu'en 1989-1990 et 462 M$ de plus que l'objectif initialement prévu, ce qui correspond à un taux de croissance de 6,2% par rapport à un taux d'inflation maintenant prévu à 4,8%. Comme l'économie croîtra au rythme de 5,7%, la croissance des dépenses sera ainsi légèrement plus rapide que le PIB pour la deuxième année consécutive. En 1990-1991, la proportion des dépenses en pourcentage du PIB se maintiendra sous la barre du 22%, soit plus précisément à 21,9%, de 21,8% qu'elle était en 1989-1990.

TABLEAU 1
PRÉVISION DE DÉPENSES 1989-1990 ET 1990-1991
(en millions de dollars)

	1989-1990	1990-1991
Objectif de dépenses selon Discours sur le budget 1989-1990	32 518	35 064
Dépenses inscrites par anticipation en 1989-1990	183	(183)
Écart par rapport à l'objectif[1]	50	450
Prévision de dépenses sur base réelle	32 751	35 331
Effet des dépenses inscrites par anticipation en 1987-1988, 1988-1989 et 1989-1990	678	183
Dépenses budgétaires sur base comparable	**33 429**	**35 514**
Variation des dépenses en %	6,5	6,2
Taux de croissance du PIB en %	6,3	5,7
Taux d'inflation au Canada en %	5,0	4,8

(1) En 1989-1990, l'écart de 50 M$ comprend un dépassement de dépenses de 173 M$ compensé par une diminution de 123 M$ découlant d'une correction aux anticipations faites à l'égard des régimes de retraite. En 1990-1991, l'écart de 450 M$ comprend un ajout de 462 M$ à l'objectif et une correction à la baisse de 12 M$ pour les anticipations.

5. LES MESURES DE RÉDUCTION DE DÉPENSES

L'augmentation des dépenses, bien que substantielle, est toutefois inférieure à ce qu'aurait produit l'augmentation purement mécanique des programmes. En effet, l'indexation complète des coûts de fonctionnement, le coût des conventions collectives de travail et l'évolution constatée des diverses clientèles de programme auraient entraîné un taux global de croissance de 7,5%, soit 1,3 de plus que l'objectif de 6,2%: ce niveau de dépenses aurait été inacceptable! Le Gouvernement a donc dû prendre des mesures pour réduire la croissance des dépenses de 411 M$, ce qui représente 1,1% de la base des crédits budgétaires prévus pour 1990-1991.

Depuis 1986-1987, le redressement des finances publiques a obligé les ministères et les organismes gouvernementaux à opérer dans des conditions budgétaires et administratives très restrictives. Toutefois, jusqu'à maintenant, la décélération de la croissance des dépenses s'est faite sans abolir d'activités importantes et sans changer le fonctionnement ou le financement des grands programmes. Bien qu'il y ait toujours place pour rationaliser, réaménager et accroître la productivité, emprunter cette seule voie conduirait à sous-financer certains secteurs ou diminuer sérieusement la qualité des services publics existants.

En conséquence, afin de répondre adéquatement aux besoins que le Gouvernement juge prioritaires, il doit envisager l'adoption de nouveaux modes de financement de ses activités ou alors cesser d'offrir certains services.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement a annoncé l'augmentation des frais de scolarité universitaire pour 1990-1991 et 1991-1992 et qu'il envisage maintenant de réviser les modalités de financement des commissions scolaires. C'est également dans cette perspective que le Gouvernement formait, en novembre dernier, un comité ministériel ad hoc chargé de revoir les coûts des principaux programmes gouvernementaux existants. Les travaux de ce comité ont amené les ministères à procéder à des arbitrages plus spécifiques que ceux qu'auraient engendrés de simples compressions paramétriques et ont permis au Gouvernement de retenir les mesures suivantes.

Réduction des enveloppes budgétaires: 185 M$

Les enveloppes budgétaires des ministères ont été diminuées globalement de 185 M$ au titre de réaménagements budgétaires visant à diminuer le coût de certains programmes ou de réductions précises d'activités et de services pour l'année budgétaire 1990-1991.

Réduction du personnel et des coûts de fonctionnement des ministères: 35 M$

La plupart des ministères se voient appliquer une réduction du personnel et des salaires de 1% visant surtout les services administratifs. De plus, les coûts de fonctionnement et certains programmes ont été indexés de seulement 2,3%, soit un écart de 2,5 par rapport à l'inflation prévue. L'économie estimée est de 35 M$.

Le financement des commissions scolaires: 191 M$

Le Gouvernement envisage de réviser à compter de 1990-1991 les modalités de financement des commissions scolaires. Depuis plusieurs années, celles-ci réclament une plus grande autonomie de gestion, garantie par une responsabilité financière accrue. Or, le financement de l'enseignement primaire et secondaire a été marqué par un dilemme depuis les années soixante.

En effet, le Gouvernement a voulu assurer une qualité d'enseignement égale à tous les citoyens et pour ce faire, il en a normalisé les principaux éléments dont les régimes pédagogiques, le nombre et les conditions de travail des enseignants, jusqu'aux coûts d'opération des équipements. Le Gouvernement contrôle aujourd'hui la quasi-totalité des facteurs qui influencent les coûts du système scolaire et il en assure presque entièrement le financement.

Par ailleurs, cette prise en charge du financement par le Gouvernement a un effet important sur la structure fiscale car les collectivités locales au Québec par rapport à celles des autres provinces, assument une part moins grande du coût de l'enseignement primaire et secondaire. Ceci engendre une sous-utilisation de l'impôt foncier au Québec et une sur-utilisation des impôts plus déterminants pour sa compétitivité. Compte tenu de cette situation, il est apparu qu'il fallait envisager un accroissement réel des responsabilités des commissions scolaires et en conséquence de leur confier la pleine responsabilité de la gestion et du financement du fonctionnement des équipements scolaires. Cette plus grande autonomie peut être réalisée sans mettre en cause la responsabilité du Gouvernement à l'égard de la qualité de l'enseignement.

Les commissions scolaires auront donc accès à un élargissement de leur pouvoir de taxation pour assurer la prise en charge du fonctionnement des équipements. Cette prise en charge entraîne une baisse nette de 191 M$ des subventions gouvernementales de fonctionnement à verser aux commissions scolaires pour l'année budgétaire 1990-1991. Elle est de plus assortie d'une modification de la formule de péréquation accordée aux commissions scolaires pour la rendre plus équitable. Cette modification entraîne une bonification de la péréquation de l'ordre de 27,5 M$. De plus, un ajout de l'ordre de 7,7 M$ est prévu pour pallier aux pertes nettes de revenus de certaines commissions scolaires suite à ces réaménagements.

6. LES PRIORITÉS DE DÉPENSES 1990-1991

Tel que mentionné précédemment, les dépenses budgétaires augmenteront de 2 085 M$ en 1990-1991. Cette augmentation permettra de financer plusieurs priorités que le Gouvernement considère importantes pour répondre adéquatement et équitablement aux besoins de la population. Ces priorités sont reflétées par des ajustements qui ont été consentis aux crédits de certains programmes. Comme on peut le voir, la rigueur budgétaire n'exclut point la reconnaissance et la solution des besoins réels.

Environnement

Le ministère de l'Environnement a bénéficié d'un ajout de crédits de 15,0 M$ à titre de développement prioritaire. Ce montant sera utilisé par le ministère pour accroître notamment les activités d'inspection et d'enquête, pour consolider ses opérations régionales et pour développer les programmes de réduction des rejets industriels et de restauration des sites contaminés. En considérant la croissance des crédits reliés à tous les programmes du ministère, c'est une augmentation de 13,4 % des dépenses prévues qui a été consentie à cette mission prioritaire.

Enseignement supérieur et Science

Les crédits de l'enseignement collégial et de l'enseignement universitaire ont été pleinement indexés et n'ont fait l'objet d'aucune compression, malgré la réduction des transferts fédéraux au titre des programmes d'enseignement post-secondaire. De plus, les universités pourront bénéficier du rendement net de la hausse des frais de scolarité estimé à 41,5 M$ pour la prochaine année académique, auxquels s'ajoute un montant de 24,8 M$ comprenant le financement des clientèles additionnelles et divers ajustements.

En ce qui concerne l'aide financière aux étudiants, la réforme du régime entraînera une hausse de l'aide de 47,0 M$ en 1990-1991, sous forme de prêts et de bourses. De plus, l'ajustement des barèmes pour continuer à assurer l'accessibilité aux études universitaires suite à la hausse des frais de scolarité entraînera des déboursés supplémentaires évalués à 10,4 M$ pour les bourses.

Dans le cadre des négociations des conventions collectives pour le secteur collégial, le Gouvernement a consenti un ajout de quelque 300 enseignants au coût de 13,8 M$ à compter de l'année scolaire 1990-1991 des cégeps. Cet ajout entraînera une diminution de coût au chapitre de la sécurité d'emploi.

Éducation

Les budgets des commissions scolaires ont été pleinement indexés, contrairement aux derniers budgets. La révision du financement et l'ouverture du champ d'impôt foncier qui est envisagée leur permettra également de bénéficier d'une marge de manœuvre financière.

Quelque 130 postes ont été ajoutés pour permettre aux commissions scolaires de faire face à l'alourdissement des clientèles handicapées résultant de la désinstitutionalisation et du dépistage plus systématique qui est fait. L'impact de cet ajustement est de 5,7 M$.

De plus, dans le cadre des négociations des conventions collectives, un ajout de 475 postes a été prévu, dont 120 pour améliorer les règles de formation de groupes des élèves handicapés, 290 postes au niveau primaire pour baisser la moyenne des élèves par groupe et pour réduire la tâche des spécialistes, et 65 postes au niveau secondaire pour les besoins de la formation générale.

Enfin, dans le cadre de l'harmonisation de la formation professionnelle pour les jeunes et les adultes, le ministère de l'Éducation a prévu un ajout de 150 postes, de manière à permettre aux commissions scolaires d'améliorer le suivi des stages en entreprise et d'implanter les nouveaux mécanismes d'attestation des compétences en formation professionnelle. Cet ajout, qui représente un coût de 7,1 M$, est autofinancé à même les économies d'échelle qui se dégagent de la politique d'harmonisation et de la rationalisation de la carte des options professionnelles.

Communautés culturelles et Immigration

Des crédits additionnels de 6,0 M$ ont été accordés pour accroître les activités favorisant l'intégration et la francisation des immigrants. À cela s'ajoute 1,0 MS au ministère des Affaires internationales pour accroître les efforts de recrutement et de sélection des immigrants à l'étranger.

L'équité salariale pour les employés du secteur public

Dans le cadre de la négociation des conventions collectives pour la période du 1er janvier 1989 au 31 décembre 1991, le Gouvernement a accordé aux employés syndiqués du secteur public des augmentations de base qui correspondent à l'évolution prévisible de la rémunération du secteur privé et qui offrent une protection raisonnable contre l'inflation anticipée. À ces augmentations de base s'ajoute une révision importante des primes et des allocations accordées aux infirmières et infirmiers. L'impact budgétaire de ces ajustements s'est déjà fait sentir dans les dépenses 1989-1990.

Pour l'année financière 1990-1991, le Gouvernement a consenti un effort financier majeur dans le dossier de l'équité salariale afin de redresser les inégalités et les incohérences de la structure de rémunération de l'ensemble des emplois. Quelque 150 000 employés bénéficieront de tels redressements en 1990 et 1991 : ce sont essentiellement les emplois à prédominance féminine qui sont ainsi touchés et on y retrouve 130 000 de nos employées. Les coûts en crédits budgétaires sont estimés à 153,5 M$ en 1990-1991 et à 250,1 M$ en 1991-1992.

Au total, l'augmentation prévue de la masse salariale pour les employés syndiqués et non syndiqués sera de 6,8 %, soit 5,1 % pour les augmentations de base, 1,3 % pour le coût des conventions collectives et 0,4 % pour les coûts de progression dans les échelles. Ce niveau correspond à l'évolution de la rémunération observée dans l'économie, en y ajoutant les redressements consentis au titre de l'équité salariale.

Santé et Services sociaux

Depuis 1986, le processus d'allocation budgétaire du Gouvernement a permis de privilégier un certain nombre d'actions pour améliorer les services de santé et les services sociaux dispensés à la population. Les crédits du ministère de la Santé et des Services sociaux pour 1990-1991 se situent dans cette perspective.

Ils ont été pleinement indexés et, parmi les activités qui font l'objet d'une attention spéciale, on peut retenir les priorités suivantes :

— Pour permettre aux hôpitaux de courte durée de faire face au vieillissement de la population et au développement de la technologie médicale, une provision récurrente égale à 1 % des crédits des centres hospitaliers de courte durée est incluse dans les crédits du ministère depuis quelques années ; en 1990-1991, cette provision s'élève à 46,3 M$.

— Pour faire suite aux immobilisations effectuées dans les réseaux, des crédits additionnels de 22,4 M$ sont ajoutés pour assurer le fonctionnement des nouveaux services.

— Le vieillissement de la population a aussi des effets au niveau des établissements qui se consacrent à l'hébergement à long terme des personnes âgées ; pour permettre aux centres d'accueil d'hébergement de faire face à l'augmentation de services exigée par cette clientèle et, par ailleurs, pour éviter le plus longtemps possible son hébergement, des crédits consacrés à l'alourdissement des bénéficiaires hébergés et au maintien à domicile des personnes âgées sont alloués depuis trois ans ; en 1990-1991, ces crédits additionnels s'établissent à 28,0 M$.

— Depuis 1986, le gouvernement a mis en place des mesures pour désengorger les urgences ; en 1990-1991, la relocalisation d'un certain nombre de centres d'accueil d'hébergement et de centres hospitaliers de soins de longue durée, autorisée principalement dans le cadre de ce plan, et l'ajout de places dans ces établissements ont nécessité l'ajout de 10,8 M$.

— Les problèmes d'engorgement dans certains établissements pour mésadaptés sociaux-affectifs de la région de Montréal, de même que l'intégration sociale des personnes atteintes de déficience intellectuelle exercent des pressions sur les services dispensés par les centres d'accueil et de réadaptation qui amènent à ajuster les bases budgétaires pour un montant de 4,6 M$.

— L'intégration sociale et le maintien à domicile des personnes handicapées nécessitent le versement en 1990-1991 d'une somme de 5,6 M$ pour résorber la liste d'attente du programme d'aide matérielle de l'Office des personnes handicapées du Québec (O.P.H.Q.)

— Les organismes d'aide aux femmes et aux jeunes bénéficient de l'ajout de 1,7 M$ en 1990-1991.

7. CONCLUSION

Le budget des dépenses 1990-1991 illustre la volonté gouvernementale de poursuivre le redressement des finances publiques québécoises entrepris en 1985. On ne dira jamais assez combien néfastes sont les effets sentis aujourd'hui des emprunts contractés pour payer les dépenses courantes de la fin des années soixante-dix et du début des années quatre-vingt: leur poids contribue à réduire la capacité de l'État à répondre à des besoins toujours réels. Ce fardeau de dette additionnel, à lui seul, est plus élevé que le budget du ministère des Transports!

Dans ce contexte, il est d'autant plus important de vivre selon nos moyens et nous devons éviter de comparer l'envergure de nos services publics avec ceux de pays ou de provinces qui ont des capacités de payer supérieures à la nôtre. A la mesure de ses moyens, le Gouvernement doit exercer ses choix budgétaires en fonction des besoins prioritaires de la population.

La gestion rigoureuse des fonds publics, en limitant la croissance des dépenses, implique une réévaluation constante de la pertinence et de l'efficacité des programmes et services existants. Cependant, ces contrôles ne peuvent à eux seuls suffire à la tâche. Aussi, au cours des mois et des années à venir, il faudra s'interroger sur le caractère en apparence équitable de ce qui est gratuit. Le rôle de l'État dans les domaines de la justice, de la sécurité, de l'éducation et des affaires sociales demeure fondamental. Il faudra toutefois aborder avec plus de souplesse le partage des responsabilités, les modes d'organisation et de fonctionnement, de même que les sources de financement.

Le principal défi qui nous attend à cet égard est celui de la santé dont la croissance des coûts à moyen terme pourrait pratiquement absorber la plus grande partie de la marge de manœuvre de l'État. Si les rythmes de croissance des dépenses qui caractérisent aujourd'hui le secteur de la santé étaient maintenus, celles-ci représenteront la moitié du budget québécois dans 15 ans! On voit donc l'ampleur du défi qui nous attend, et que nous saurons relever à la seule condition de faire des choix stratégiques à la mesure de nos moyens.

Le ministre délégué à l'Administration et
à la Fonction publique,
Président du Conseil du trésor,

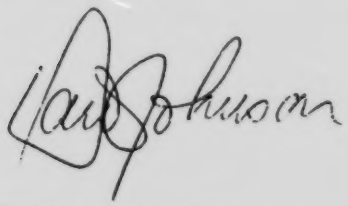

DANIEL JOHNSON

PARTIE II

LA PRÉVISION DES DÉPENSES 1990-1991

Cette partie porte sur l'effet des dépenses inscrites par anticipation, les résultats de l'exercice 1989-1990 et la prévision de dépenses de l'exercice 1990-1991.

1. Les dépenses inscrites par anticipation

L'effet des dépenses inscrites par anticipation depuis 1987-1988 doit être corrigé pour présenter sur base comparable les prévisions et les résultats concernant les crédits ou les dépenses. Contrairement aux données présentées sur base réelle, celles sur base comparable permettent d'évaluer correctement les variations budgétaires d'une année à l'autre.

Au cours des exercices financiers 1987-1988 et 1988-1989, le Gouvernement a annoncé des anticipations de dépenses qui ont totalisé respectivement 849 M$ et 637 M$. Ces anticipations n'auront aucun effet en 1990-1991.

Comme il avait été fait au cours des deux exercices précédents, le Gouvernement a décidé de procéder en 1989-1990 à l'inscription anticipée de dépenses normalement assumées en 1990-1991. Ces dépenses portent sur les prestations de certains programmes sociaux qui auraient été autrement versées après le 1er avril. Les crédits supplémentaires #3 1989-1990 au montant de 183 M$ ont été adoptés à cette fin par l'Assemblée nationale le 21 mars courant.

Le tableau 2 présente l'effet sur les crédits et les dépenses des anticipations effectuées depuis 1987-1988. Les effets sur les crédits sont différents des effets sur les dépenses parce que les anticipations peuvent être financées par des crédits déjà disponibles, par des crédits additionnels ou encore par des dépassements aux crédits permanents.

TABLEAU 2
EFFET DES DÉPENSES INSCRITES PAR ANTICIPATION
EN 1987-1988, 1988-1989 ET 1989-1990 (en millions de dollars)

	Dépenses inscrites par anticipation			
	En 1987-1988	En 1988-1989	En 1989-1990	Total
Effet sur crédits				
1987-1988	306	—	—	306
1988-1989	(379)	269	—	(110)
1989-1990	(136)	(320)	183	(273)
1990-1991	—	—	(183)	(183)
Effet sur les dépenses				
1987-1988	849	—	—	849
1988-1989	(625)	637	—	12
1989-1990	(224)	(637)	183	(678)
1990-1991	—	—	(183)	(183)

2. La dépense probable 1989-1990

Lors du dépôt du Livre des crédits pour l'exercice 1989-1990, la prévision de dépenses sur base réelle avait été fixée à 32 757 M$. Par ailleurs, le ministre des Finances a annoncé, à l'occasion du Discours sur le budget 1989-1990, une révision de l'objectif de dépenses à 32 518 M$. Les crédits supplémentaires #1 1989-1990 au montant de 240 M$ ont permis le financement des mesures annoncées au Discours sur le budget.

Des crédits supplémentaires #2 de 572 M$ ont par ailleurs été adoptés en décembre 1989 afin de pourvoir en crédits les dépassements alors prévus à certains programmes. Finalement, des crédits supplémentaires #3 de 183 M$ ont été adoptés en mars pour l'inscription en 1989-1990 de dépenses normalement imputables en 1990-1991.

TABLEAU 3
PRÉVISION DES DÉPENSES 1989-1990[1]
(en millions de dollars)

	1988-1989	1989-1990		
	Résultats réels	Dépôt des crédits	Discours sur le budget	Dépense probable
Crédits budgétaires initiaux	**31 516**	**33 187**	**33 187**	**33 187**
Crédits supplémentaires #1	146	—	240	240
Crédits supplémentaires #2	289	—	—	572
Crédits supplémentaires #3	301	—	—	183
Crédits budgétaires sur base réelle	32 252	33 187	33 427	34 182
Crédits périmés[2]	(709)	(325)	(804)	(1 337)
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	(135)	(105)	(105)	(94)
Dépenses budgétaires sur base réelle[3]	**31 408**	**32 757**	**32 518**	**32 751**

[1] Les données sur les crédits excluent les prêts, placements et avances.

[2] Les crédits périmés inscrits au Discours sur le budget et à la dépense probable 1989-1990 incluent des montants qui découlent des dépenses inscrites par anticipation en 1987-1988 et 1988-1989 et qui s'établissent respectivement à 282 M$ et 405 M$.

[3] Les résultats 1988-1989 excluent les allocations familiales et les droits miniers dont la dépense est maintenant présentée en déduction des revenus.

3. Le budget des dépenses 1990-1991

Les prévisions de crédits et dépenses pour l'année financière 1990-1991 sont présentées au tableau 4 sur base réelle et comparable. La prévision de crédits 1990-1991 s'établit sur base comparable à 35 979 M$, ce qui représente une hausse de 4,4% par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, la prévision de dépenses établie après déduction des crédits périmés nets et de la variation à la provision pour pertes sur placements en actions, s'élève à 35 514 M$ sur base comparable. Il s'agit d'une hausse de 6,2% par rapport à la dépense probable 1989-1990.

TABLEAU 4
PRÉVISION DES DÉPENSES SUR BASE RÉELLE ET SUR BASE COMPARABLE[1]
1989-1990 ET 1990-1991
(en millions de dollars)

	Sur base réelle		Sur base comparable		
	1989-1990	1990-1991	1989-1990	1990-1991	Variation en %
Crédits budgétaires initiaux	**33 187**	**35 796**	**33 187**	**35 796**	
Crédits supplémentaires #1	240	—	240	—	
Crédits supplémentaires #2	572	—	572	—	
Crédits supplémentaires #3	183	—	183	—	
Effet des dépenses inscrites par anticipation					
— en 1987-1988	—	—	136	—	
— en 1988-1989	—	—	320	—	
— en 1989-1990	—	—	(183)	183	
Crédits budgétaires	**34 182**	**35 796**	**34 455**	**35 979**	**4,4**
Crédits périmés[2]	(1 337)	(440)	(932)	(440)	
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	(94)	(25)	(94)	(25)	
Dépenses budgétaires	**32 751**	**35 331**	**33 429**	**35 514**	**6,2**

[1] Les données sur les crédits excluent les prêts, placements et avances.

[2] L'écart de 405 M$ entre les crédits périmés prévus sur base réelle et sur base comparable pour 1989-1990 découle des anticipations.

L'élaboration des enveloppes budgétaires 1990-1991 s'est faite sur la base des paramètres suivants:

- la rémunération a été indexée pour tenir compte des augmentations de base de 5,1% accordées aux employés syndiqués et non-syndiqués du secteur public à compter du 1er janvier 1990. Par ailleurs, la progression dans les échelles salariales entraîne une majoration de 0,4%;
- les dépenses non salariales ont généralement été indexées en fonction de l'IPC prévu, soit 4,8% pour 1990;
- des ajustements particuliers ont été effectuées dans le cas des enveloppes budgétaires dont l'évolution dépend de facteurs tels que les fluctuations de taux d'intérêt, l'évolution des clientèles ou encore la non-récurrence de certaines dépenses.

Comme il en est fait mention dans la partie I, la prévision de dépenses 1990-1991 reflète en outre les priorités de dépenses et les mesures d'équilibre budgétaire retenues par le Gouvernement.

PARTIE III

L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

Cette section analyse l'évolution des dépenses budgétaires en fonction des indicateurs clés de l'économie que sont l'indice des prix à la consommation (IPC) et le produit intérieur brut (PIB).

1. Les dépenses budgétaires de 1980-1981 à 1990-1991

Les premières années de la décennie des années quatre-vingt ont été marquées par une croissance relativement rapide des dépenses. En effet, comme le montre le tableau 5, l'augmentation des dépenses avant 1985-1986 a fluctué entre 8,1% et 16,4%, alors que la croissance de l'IPC a varié entre 4,4% et 12,5% et celle du PIB entre 5,8% et 12,9%. Depuis 1985-1986, les dépenses ont évolué à un rythme qui se rapproche davantage du niveau de l'IPC. En effet, le taux de croissance a varié entre 3,1% et 6,5% alors que l'augmentation de l'IPC s'est établie entre 4,0% et 5,0% et celle du PIB entre 5,7% et 11,8%.

En dollars de 1981, les dépenses ont varié entre (2,5%) et 5,7% pendant la période antérieure à 1985-1986. Depuis lors, la croissance des dépenses s'est maintenue entre (0,9%) et 1,7%. Cette croissance sera de 1,4% en 1990-1991.

Le Gouvernement dépensera cette année un montant per capita supérieur à l'an dernier. En effet, cette dépense sera de 5,4% plus élevée. En dollars de 1981, le taux de croissance ne sera que de 0,5%.

TABLEAU 5
ÉVOLUTION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES AU QUÉBEC

		1980-1981	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991
Dépenses totales sur base réelle[1]	(M$)	17 930	20 337	21 975	23 753	25 861	27 328	28 179	30 504	31 408	32 751	35 331
Effet des dépenses inscrites par anticipation												
— en 1987-1988	(M$)	—	—	—	—	—	—	—	(848,8)	624,4	224,4	—
— en 1988-1989	(M$)	—	—	—	—	—	—	—	—	(636,5)	636,5	—
— en 1989-1990	(M$)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(183,0)	183,0
Dépenses sur base comparable												
• en dollars courants	(M$)	17 930	20 337	21 975	23 753	25 861	27 328	28 179	29 655	31 396	33 429	35 514
• variation annuelle	(%)	16,4	13,4	8,1	8,1	8,9	5,7	3,1	5,2	5,9	6,5	6,2
• en dollars constants ($ 1981)	(M$)	20 169	20 337	19 833	20 267	21 146	21 484	21 283	21 458	21 833	22 138	22 442
• variation annuelle	(%)	5,7	0,8	(2,5)	2,2	4,3	1,6	(0,9)	0,8	1,7	1,4	1,4
Dépenses par habitant												
• en dollars courants	($)	2 808	3 159	3 401	3 669	3 984	4 195	4 309	4 498	4 730	4 998	5 265
• variation annuelle	(%)	15,6	12,5	7,7	7,9	8,6	5,3	2,7	4,4	5,1	5,7	5,4
• en dollars constants ($ 1981)	($)	3 158	3 159	3 069	3 130	3 257	3 298	3 254	3 255	3 289	3 310	3 327
• variation annuelle	(%)	4,9	0,0	(2,8)	2,0	4,1	1,3	(1,3)	0,0	1,0	0,6	0,5
Dépenses/PIB	(%)	24,8	24,9	25,5	25,7	25,6	25,3	24,0	22,6	21,8	21,8	21,9
Taux de croissance du PIB[2]	(%)	11,2	12,9	5,8	7,0	9,4	6,9	8,6	11,8	9,9	6,3[3]	5,7[3]
Taux d'inflation au Canada[4]	(%)	10,2	12,5	10,8	5,8	4,4	4,0	4,1	4,4	4,1	5,0	4,8[3]
Population au 1er juin	('000)	6 386,1	6 438,2	6 462,2	6 474,9	6 492,0	6 514,2	6 540,2	6 592,6	6 638,3	6 688,7	6 744,8[3]

[1] Les données sont ajustées pour tenir compte des dépenses relatives aux allocations familiales et aux droits miniers. Ces dépenses sont maintenant incrites en déduction des revenus.

[2] Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

[3] Prévisions.

[4] Moyenne annuelle pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

Sources: Comptes économiques provinciaux, Stat. Can., Cat. 13-213; L'indice des prix à la consommation, Stat. Can., Cat. 62-001; Estimations annuelles postcensitaires de la population, Stat. Can. Cat., 91-210; Rapport financier 1988-1989, ministère des Finances du Québec.

2. Les dépenses et le PIB

Le PIB représente les biens et services produits par l'ensemble de l'économie au cours d'une année. Aussi, le fait de mettre les dépenses et le PIB en relation permet de juger de l'importance du secteur gouvernemental dans l'économie.

Le graphique 1 montre que la part des dépenses dans l'économie est devenue de plus en plus importante de 1971-1972 à 1985-1986. En 1983-1984, un sommet a été atteint et les dépenses représentaient alors 25,7% du PIB. Depuis, cette part a eu tendance à diminuer jusqu'en 1989-1990. Pour l'année 1990-1991, le Gouvernement maintiendra ses dépenses à 21,9% du PIB. Il faut remonter avant 1975-1976 pour observer des niveaux aussi bas. Comme l'illustre le graphique 2, ce résultat s'explique par le fait que la croissance des dépenses a été maintenue en deçà de celle du PIB, spécialement pendant les années 1986-1987, 1987-1988 et 1988-1989.

GRAPHIQUE 1
RATIO DÉPENSES / PIB

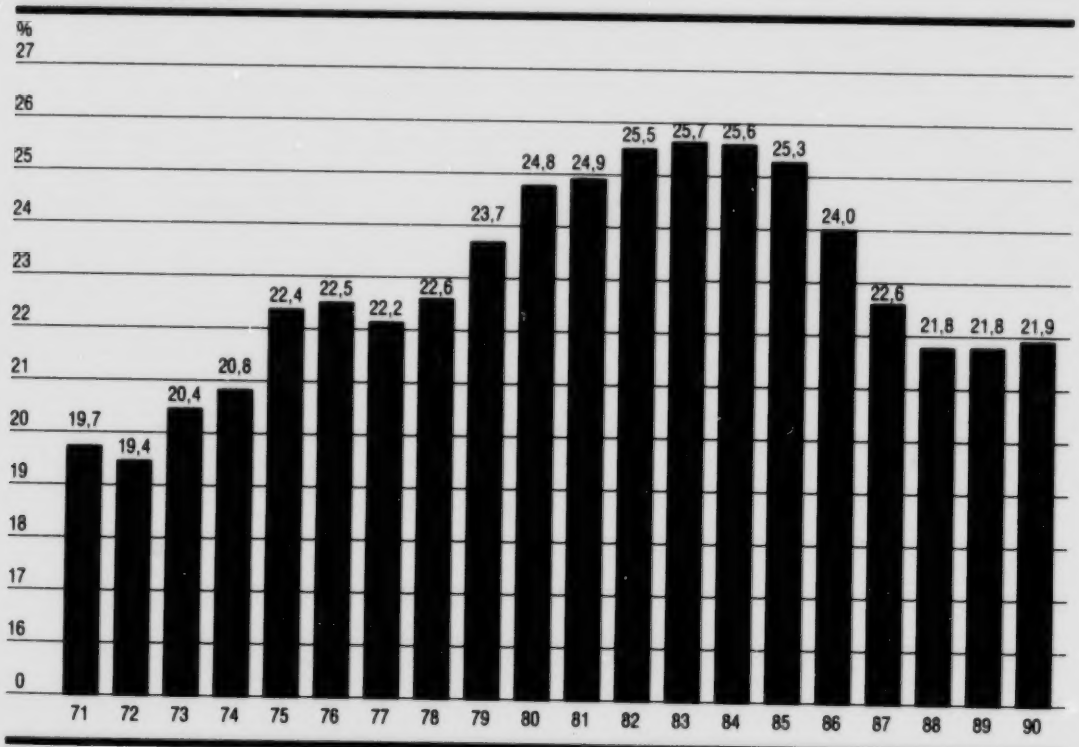

Note 1: Les dépenses portent sur l'année financière débutant le 1er avril et sont sur base comparable.

Note 2: Le PIB porte sur l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

GRAPHIQUE 2
DIFFÉRENCE ENTRE LE TAUX DE CROISSANCE DES DÉPENSES ET CELUI DU PIB

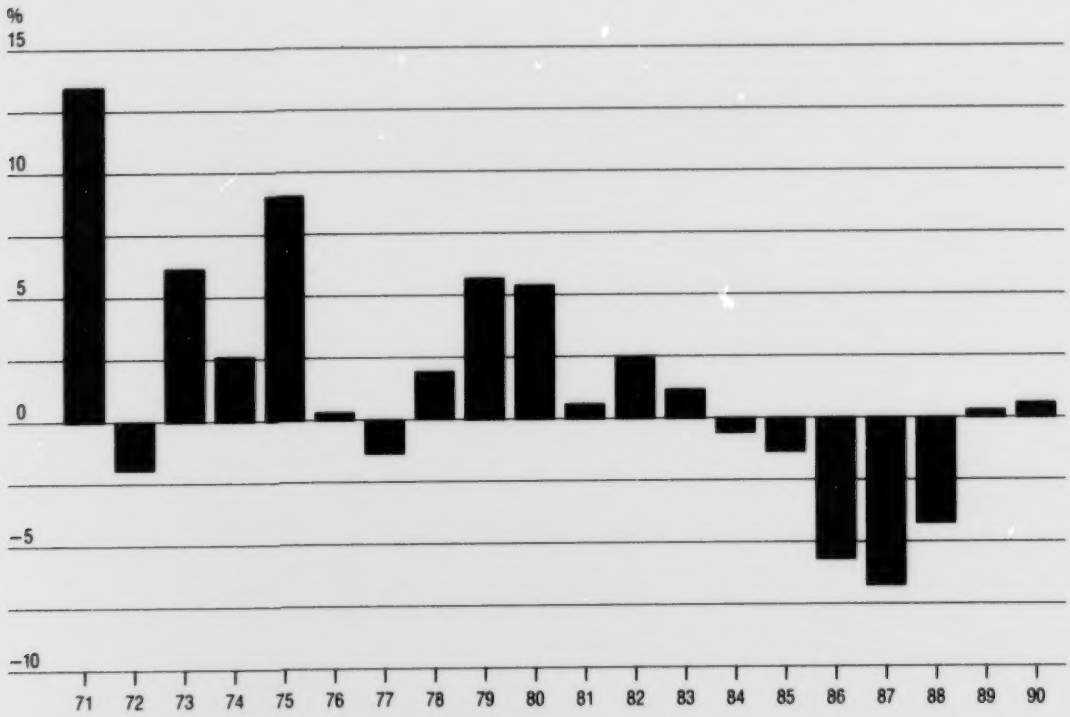

Note 1: Les dépenses portent sur l'année financière débutant le 1er avril et sont sur base comparable.
Note 2: Le PIB porte sur l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

3. Les dépenses et l'IPC

Le graphique 3 permet de comparer le rythme d'accroissement des dépenses à celui de l'IPC. Les années soixante-dix se caractérisent par une croissance des dépenses nettement supérieure à celle de l'IPC alors que les années quatre-vingt présentent une évolution plus modérée. En particulier depuis 1985-1986, l'écart n'a jamais été supérieur à 2,0 grâce à l'effort du Gouvernement pour contrôler ses dépenses. Pour l'année 1990-1991, la différence ne sera que de 1,4.

GRAPHIQUE 3
DIFFÉRENCE ENTRE LE TAUX DE CROISSANCE DES DÉPENSES ET CELUI DE L'IPC

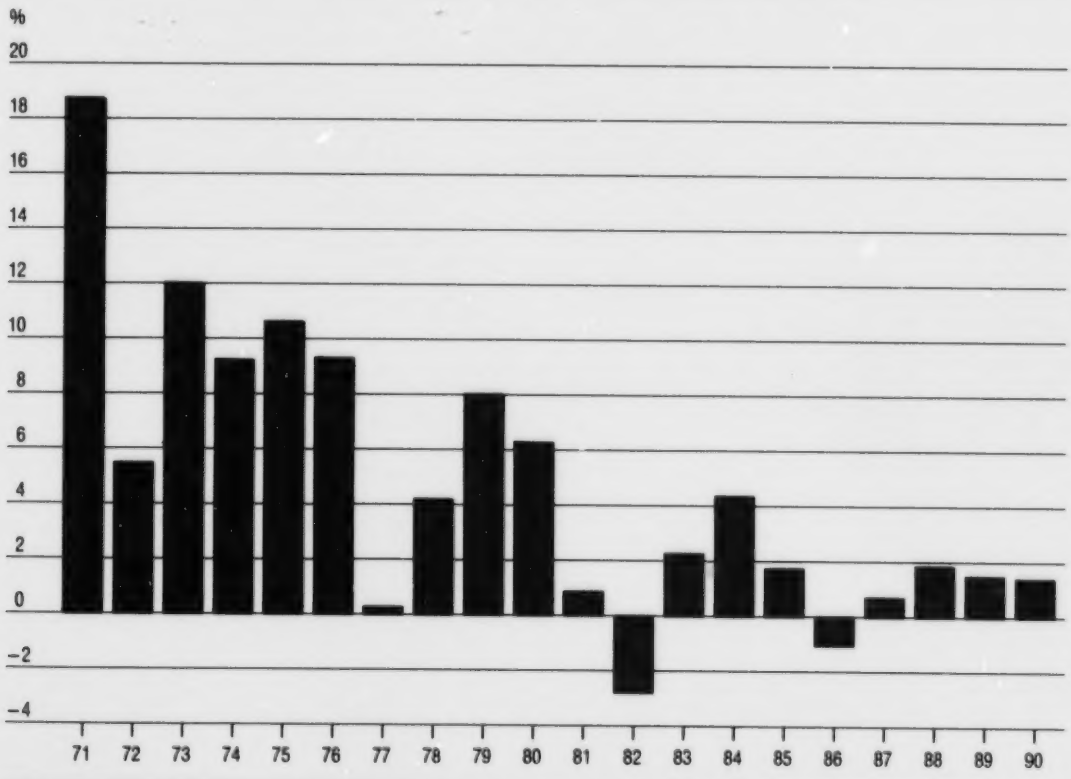

Note 1: Les dépenses portent sur l'année financière débutant le 1er avril et sont sur base comparable.
Note 2: L'IPC porte sur l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

4. La croissance moyenne des dépenses, du PIB et de l'IPC

Le graphique 4 présente la croissance des dépenses, du PIB et de l'IPC des vingt dernières années en comparant la moyenne observée par période de cinq ans. De 1971-1972 à 1975-1976, la croissance moyenne des dépenses a atteint 18,5%, surpassant celle du PIB et de l'IPC respectivement par 5,8 et 11,2 points de pourcentage. Entre 1976-1977 et 1980-1981, l'augmentation moyenne des dépenses s'est rapprochée de celle du PIB. En effet, les dépenses augmentèrent de 14,3%, soit 2,3 points de plus que la croissance du PIB et 5,6 de plus que celle de l'IPC. Les cinq années suivantes se caractérisent par un resserrement entre ces trois taux de croissance. De 1981-1982 à 1985-1986, la croissance des dépenses, toujours supérieure à celle du PIB et de l'IPC, a atteint 8,8%, soit 0,4 point de plus que le PIB. La période 1986-1987 à 1990-1991 illustre bien le redressement des dépenses amorcé en 1986. Le taux de croissance des dépenses y a été maintenu entre celui du PIB et de l'IPC. Durant cette période, les dépenses augmentent de 5,4%, un taux inférieur de 3 points à celui du PIB et seulement 0,9 point supérieur à celui de l'IPC.

GRAPHIQUE 4
TAUX DE CROISSANCE MOYEN DU PIB, DES DÉPENSES ET DE L'IPC

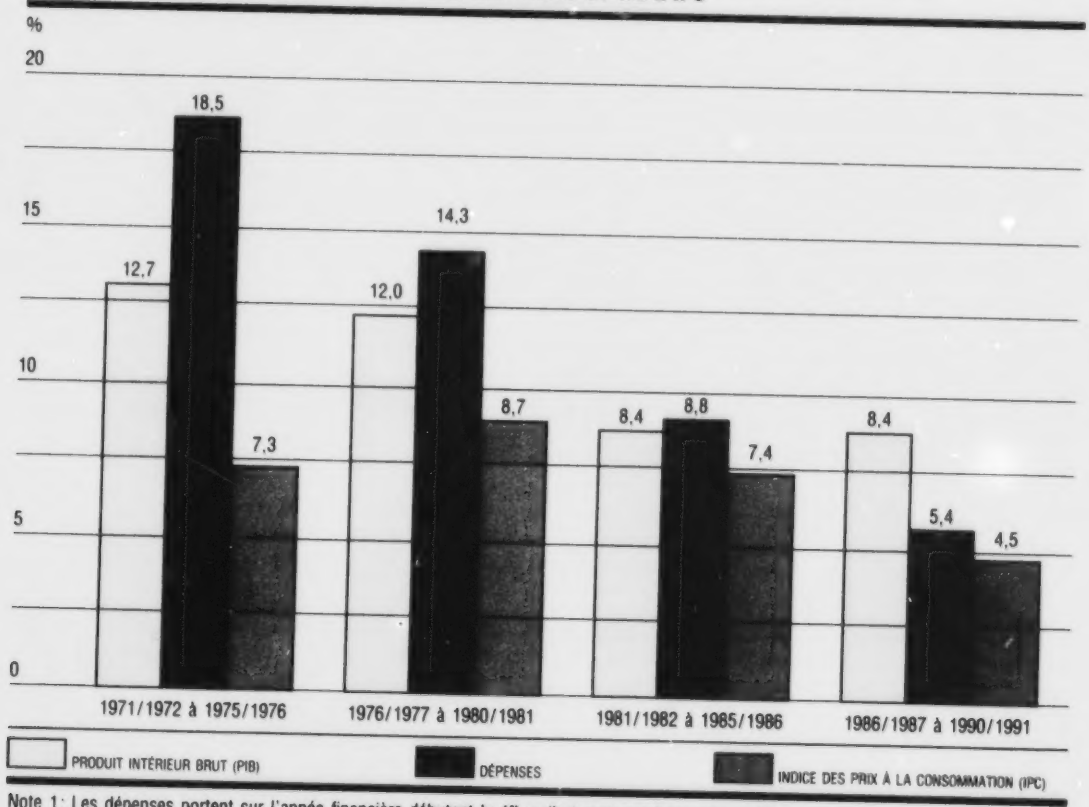

Note 1: Les dépenses portent sur l'année financière débutant le 1er avril et sont sur base comparable.
Note 2: Le PIB et l'IPC portent sur l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière considérée.

PARTIE IV

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉDITS 1990-1991

Cette partie compare les crédits 1990-1991 et les crédits modifiés 1989-1990 sur la base des missions gouvernementales. La dernière section de cette partie porte sur l'effectif.

1. Les crédits par mission et domaine d'activités

Le graphique 5 présente la répartition des crédits selon les quatre grandes missions gouvernementales. En 1990-1991, les crédits de la mission sociale s'élèvent 14 021 M$ ou 39% du total. La mission éducative et culturelle dispose de crédits de 9 855 M$, ce qui représente une part de 27,4% du total. La mission gouvernementale et administrative compte pour 21,8% du total avec des crédits de 7 868 M$. Enfin, les crédits de la mission économique sont de 4 235 M$ ou 11,8% du total.

GRAPHIQUE 5
RÉPARTITION DES CRÉDITS 1990-1991

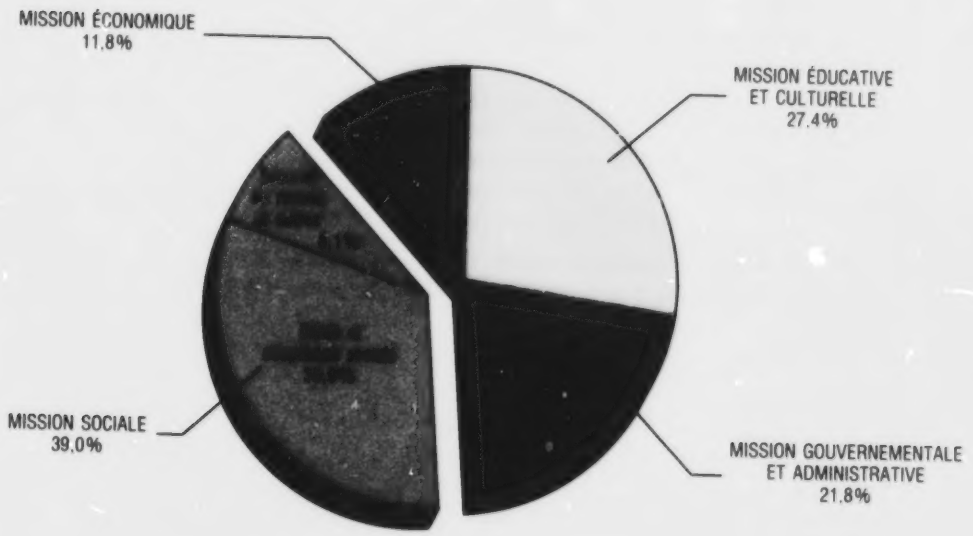

Note: Le service de la dette inclut les intérêts sur le compte des régimes de retraite.

Le tableau 6 compare pour chaque mission les crédits 1990-1991 par rapport aux crédits 1989-1990. Les données qui s'y retrouvent sont celles apparaissant au début du Livre des crédits après correction de l'effet des dépenses inscrites par anticipation. On y constate que la croissance la plus forte se retrouve dans la mission gouvernementale et administrative avec une variation de 6,5%. La mission sociale augmente quant à elle de 5,2%. La mission éducative et culturelle connaît une croissance de 3,3% et la mission économique augmente de seulement 0,9%.

La croissance relativement élevée de la mission gouvernementale et administrative provient du fait que les crédits qui étaient prévus à l'origine au Fonds de suppléance en 1989-1990 ont été répartis en cours d'exercice entre les différentes missions. En corrigeant les données pour tenir compte de ce facteur, la croissance des crédits de la mission gouvernementale et administrative serait de 4,6% et celle du domaine « Gestion administrative centrale » serait de 4,9%.

Dans la mission sociale, le domaine d'activité qui connaît la plus forte croissance est celui de la « Santé et adaptation sociale ». La hausse de 7,2% découle des priorités de dépenses dont bénéficie le ministère de la Santé et des Services sociaux et dont il est fait mention dans la partie I de ce document. Par ailleurs, la réduction de 2,2% observée au chapitre de la « Sécurité du revenu » résulte principalement d'une légère baisse de la clientèle éligible au programme de sécurité du revenu.

En ce qui concerne la mission éducative et culturelle, la croissance modérée que l'on y observe provient essentiellement de la réduction des subventions aux commissions scolaires, à la suite de l'élargissement de leur pouvoir de taxation. La croissance du domaine de la « Culture » est cependant de 8,3%, ce qui correspond à peu de choses près à la croissance des crédits du ministère des Affaires culturelles.

La croissance de 0,9% de la mission économique s'explique essentiellement par deux facteurs. D'une part, la croissance des crédits du domaine des « Transports » demeure relativement stable compte tenu des crédits additionnels de 91 M$ qui ont déjà été ajoutés en 1989-1990. D'autre part, la baisse observée dans le domaine des « Industries secondaires et développement technologique » découle du fait que les crédits prévus pour SIDBEC en 1990-1991 sont inférieurs de 43 M$ à ceux de 1989-1990.

La répartition de l'écart illustrée au tableau 6 permet de montrer que l'augmentation des crédits prévus pour 1990-1991 se retrouve dans une proportion de 45% dans la mission sociale.

TABLEAU 6
CRÉDITS PAR MISSION ET DOMAINE D'ACTIVITÉS[1]
(en millions de dollars)

	1990-1991	1989-1990[2]	Variation en %	Répartition de l'écart	
				Montant	En %
MISSION ÉCONOMIQUE					
• Ressources naturelles et industries primaires	1 696	1 641	3,4	55	3,6
• Industries secondaires et développement technologique	397	446	(11,0)	(49)	(3,2)
• Services	121	116	4,3	5	0,3
• Ressources humaines	374	357	4,7	17	1,1
• Transports	1 647	1 635	0,7	12	0,8
Sous-total	4 235	4 196	0,9	40	2,6
MISSION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE					
• Éducation	9 341	9 045	3,3	296	19,5
• Culture	290	269	8,1	22	1,4
• Loisir et faune	223	223	0,3	1	0,0
Sous-total	9 855	9 536	3,3	319	20,9
MISSION SOCIALE					
• Sécurité du revenu	2 660	2 719	(2,2)	(59)	(3,9)
• Santé et adaptation sociale	11 129	10 386	7,2	744	48,8
• Habitation	231	228	1,4	3	0,2
Sous-total	14 021	13 333	5,2	688	45,1
MISSION GOUVERNEMENTALE ET ADMINISTRATIVE					
• Institutions politiques	869	864	0,6	5	0,3
• Gestion administrative centrale	6 017	5 604	7,4	412	27,1
• Relations intergouvernementales	118	108	10,0	11	0,7
• Protection de la personne et de la propriété	864	815	6,0	49	3,2
Sous-total	7 868	7 390	6,5	477	31,3
TOTAL DES CRÉDITS	**35 979**	**34 455**	**4,4**	**1 524**	**100,0**
Crédits périmés	(440)	(932)[3]	(52,8)	—	—
Variation à la provision pour pertes sur placements en actions	(25)	(94)	(73,8)	—	—
DÉPENSES BUDGÉTAIRES	**35 514**	**33 429**	**6,2**	—	—

[1] Les crédits et les dépenses sont sur base comparable. Les montants et les pourcentages étant arrondis, le sous-total de chaque mission ainsi que le total des crédits peuvent ne pas correspondre à la somme.

[2] Crédits modifiés

[3] Excluant des crédits périmés de 405 M$ découlant de dépenses inscrites par anticipation en 1987-1988 et 1988-1989.

2. L'effectif gouvernemental

Un nouveau mode de comptabilisation de l'ensemble de l'effectif gouvernemental est mis en place à compter de 1990-1991. Ainsi, l'effectif total autorisé regroupe désormais les employés réguliers et les employés occasionnels exprimés en équivalent temps complet (E.T.C.).

Le tableau 7 et le graphique 6 présentent l'évolution de l'effectif de 1981-1982 à 1990-1991 sur la base du nouveau mode de comptabilisation. L'effectif total autorisé des ministères et organismes budgétaires s'élève à 63 971 E.T.C. en 1990-1991 comparativement à 63 643 E.T.C. pour l'exercice précédent. On constate donc une augmentation de 328 E.T.C. ou de 0,5%. Depuis 1981-1982, on note une relative stabilité de l'effectif total autorisé alors que l'effectif utilisé a augmenté de 1,7%. Au cours de la même période, l'effectif par 1 000 habitants a diminué de 2,8%, passant de 9,70 à 9,43 employés par 1 000 habitants.

TABLEAU 7
ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF[1]

	1981-1982	1982-1983	1983-1984	1984-1985	1985-1986	1986-1987	1987-1988	1988-1989	1989-1990[2]	1990-1991[2]
Effectif total autorisé	**64 473**	**63 259**	**63 780**	**65 248**	**64 453**	**62 776**	**63 184**	**65 029**	**63 643**	**63 971[3]**
Effectif utilisé										
• effectif régulier	52 597	51 872	51 073	50 772	50 345	50 008	49 788	49 779	50 148	50 661
• effectif occasionnel	9 911	9 534	10 818	12 117	12 990	11 127	11 546	13 457	13 154	12 967
Total — effectif utilisé	**62 508**	**61 406**	**61 891**	**62 889**	**63 335**	**61 135**	**61 334**	**63 236**	**63 302**	**63 628**
Effectif utilisé / 1 000 habitants	9,70	9,50	9,55	9,68	9,72	9,34	9,30	9,52	9,46	9,43

[1] Données sur base comparable pour les ministères et organismes dont les budgets 1990-1991 sont votés par l'Assemblée nationale.

[2] Prévisions pour 1989-1990 et 1990-1991.

[3] Les données 1990-1991 incluent les ajouts de postes consentis ainsi que la réduction de 1% découlant des mesures d'équilibre budgétaire appliquées à la plupart des ministères.

GRAPHIQUE 6
ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF UTILISÉ

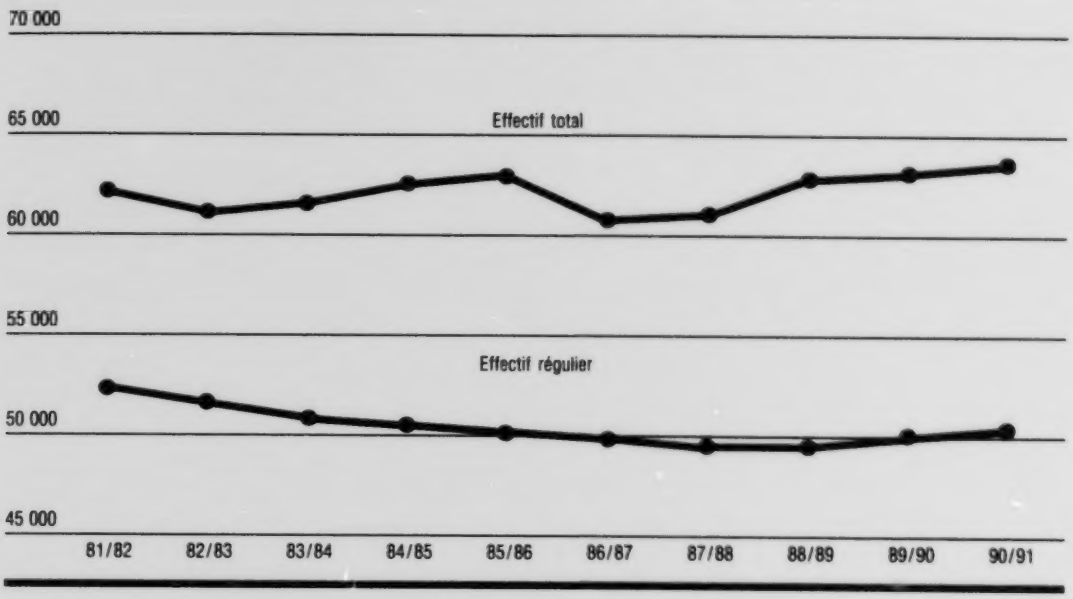

Le tableau 8 présente l'enveloppe d'effectif total autorisé par ministère ou organisme. Il s'agit de l'effectif qui apparaît au Livre des crédits 1990-1991. Les données comparatives 1989-1990 reflètent l'état de l'effectif au 31 décembre 1989.

TABLEAU 8
ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF TOTAL AUTORISÉ

Ministères et Organismes	Livre des crédits 1990-1991	
	1990-1991	1989-1990[1]
Affaires culturelles	886	882
Affaires internationales	984	981
Affaires municipales	863	867
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	3 761	3 823
Approvisionnements et Services	462	466
Assemblée nationale	588	577
Communautés culturelles et Immigration	761	769
Communications	615	622
Conseil du trésor	334	317
Conseil exécutif	446	422
Éducation	1 315	1 322
Énergie et Ressources	4 461	4 505
Enseignement supérieur et Science	827	821
Environnement	1 748	1 546
Finances	1 717	1 685
Industrie, Commerce et Technologie	1 223	1 215
Justice	5 208	4 980
Loisir, Chasse et Pêche	2 586	2 615
Main-d'œuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle	4 608	4 674
Office de planification et de développement du Québec	220	222
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine	178	177
Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique	854	892
Organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française	440	440
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	500	496
Revenu	5 592	5 599
Santé et Services sociaux	1 358	1 375
Sécurité publique	10 058	9 941
Tourisme	348	351
Transports	9 862	9 876
Travail	1 168	1 185
Total	**63 971**	**63 643**

[1] Comparatif au 31 décembre 1989 tel qu'apparaissant au Livre des crédits.

PARTIE V

RENSEIGNEMENTS SUR LES CRÉDITS PAR MINISTÈRE

Cette partie présente des notes explicatives sur les crédits prévus en 1990-1991 par ministère et organisme. Le tableau sommaire qui apparaît au début de chaque ministère donne le montant par programme des crédits 1990-1991 et 1989-1990 ainsi que la variation entre ces deux années. Pour fins de comparaison, le montant des dépenses probables 1989-1990 et des dépenses réelles 1988-1989 apparaît également dans ce tableau. De plus, les montants de « Prêts, placements et avances » ont été ajoutés au bas des tableaux de façon à faire apparaître le montant des crédits totaux tel qu'il apparaît au Livre des crédits.

Les explications données pour chaque programme portent sur les objectifs dudit programme et la variation entre les crédits 1990-1991 et les crédits 1989-1990. À moins d'indication contraire, toutes les données qui se retrouvent dans cette partie sont présentées sur base réelle.

CRÉDITS ET DÉPENSES BUDGÉTAIRES[1]

	1990-1991	Variation de crédits	1989-1990		Crédits[2] 1990-1991	Crédits[3] 1990-1991
	Crédits		Crédits	Dépenses probables	Crédits 1989-1990	Dépenses probables 1989-1990
Ministères / Organismes	**(000 $)**	**(000 $)**	**(000 $)**	**(000 $)**	**%**	**%**
Affaires culturelles	261 748	20 135	241 613	241 091	8,3	8,6
Affaires internationales	106 284	10 307	95 977	90 530	10,7	17,4
Affaires municipales	684 745	32 107	652 638	617 276	4,9	10,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	682 507	36 197	646 310	634 670	5,6	7,5
Approvisionnements et Services	56 025	(1 953)	57 978	55 257	(3,4)	1,4
Assemblée nationale	69 570	3 191	66 379	68 478	4,8	1,6
Communautés culturelles et Immigration	54 403	5 012	49 391	46 125	10,1	17,9
Communications	118 480	(1 680)	120 160	113 721	(1,4)	4,2
Conseil du trésor	22 720	1 845	20 875	20 685	8,8	9,8
Conseil exécutif	103 800	2 905	100 894	38 920	2,9	166,7
Éducation	5 418 214	160 402	5 257 812	5 023 963	3,1	7,8
Énergie et Ressources	507 298	(35 019)	542 317	479 353	(6,5)	5,8
Enseignement supérieur et Science	3 143 054	220 471	2 922 582	2 852 622	7,5	10,2
Environnement	470 539	42 391	428 149	415 090	9,9	13,4
Finances	4 843 914	308 546	4 535 369	4 149 278	6,8	16,7
Industrie, Commerce et Technologie	322 494	(50 730)	373 224	340 592	(13,6)	(5,3)
Justice	446 595	34 636	411 959	410 844	8,4	8,7
Loisir, Chasse et Pêche	223 317	568	222 749	214 463	0,3	4,1
Main-d'œuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle	2 729 060	(225 981)	2 955 042	2 860 930	(7,6)	(4,6)
Office de planification et de développement du Québec	56 922	(12 078)	69 000	51 824	(17,5)	9,8
Organismes relevant de la ministre déléguée à la Condition féminine	156 728	4 733	151 995	132 274	3,1	18,5
Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique	925 265	230 668	694 597	454 871	33,2	103,4
Organismes relevant du ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française	28 709	1 691	27 018	24 936	6,3	15,1
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	32 897	(41 633)	74 531	74 246	(55,9)	(55,7)

CRÉDITS ET DÉPENSES BUDGÉTAIRES[1] (suite)

	1990-1991	Variation de crédits	1989-1990		Crédits[2] 1990-1991	Crédits[3] 1990-1991
	Crédits		Crédits	Dépenses probables	Crédits 1989-1990	Dépenses probables 1989-1990
Ministères / Organismes	**(000 $)**	**(000 $)**	**(000 $)**	**(000 $)**	**%**	**%**
Régie de l'assurance-maladie du Québec	2 409 416	192 200	2 217 216	2 222 050	8,7	8,4
Revenu	322 337	12 782	309 555	309 212	4,1	4,2
Santé et Services sociaux	8 567 550	546 781	8 020 769	7 980 700	6,8	7,4
Sécurité publique	733 425	64 063	669 363	682 199	9,6	7,5
Tourisme	87 614	2 003	85 612	83 102	2,3	5,4
Transports	2 022 461	26 156	1 996 306	1 975 123	1,3	2,4
Travail	76 507	(22 387)	98 894	79 075	(22,6)	(3,2)
Provision pour créances douteuses	110 900	44 900	66 000	101 100	68,0	9,7
Crédits périmés	(440 000)	897 671	(1 337 671)	—	(67,1)	—
Variation de la provision pour pertes sur placements en actions	(24 500)	69 100	(93 600)	(93 600)	(73,8)	(73,8)
Effet des dépenses inscrites par anticipation	183 000	(494 916)	677 916	677 916	(73,0)	(73,0)
Total des dépenses sur base comparable[4]	**35 514 000**	**2 085 084**	**33 428 916**	**33 428 916**	**6,2**	**6,2**

[1] Crédits et dépenses excluant les prêts, placements et avances. À l'exception du total des dépenses qui est présenté sur base comparable, toutes les autres données sont sur base réelle.

[2] Dans le cas des ministères suivants, le taux de croissance des crédits 1990-1991 par rapport aux crédits 1989-1990 s'établit ainsi sur base comparable : Éducation : 1,8 % ; Enseignement supérieur et Science : 6,5 % ; Finances : 7,5 % ; Main-d'œuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle : (1,2 %) ; Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique : 1,8 %.

[3] Dans le cas des ministères suivants, le taux de croissance des crédits 1990-1991 par rapport aux dépenses probables 1989-1990 s'établit ainsi sur base comparable : Éducation : 5,2 % ; Enseignement supérieur et Science : 8,5 % ; Finances : 14,9 % ; Main-d'œuvre, Sécurité du revenu et Formation professionnelle : 2,1 % ; Organismes relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique : 6,1 % ; Santé et Services sociaux : 6,9 %.

[4] Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque ministère peut ne pas correspondre exactement au total.

AFFAIRES CULTURELLES

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Politique, gestion interne et soutien	29 750	6 615	23 135	24 225	26 897
2. Développement des milieux culturels	120 623	3 588	117 035	120 555	120 494
3. Institutions nationales	20 972	607	20 365	20 092	19 545
4. Organismes-conseils et sociétés d'État	90 403	9 325	81 078	76 219	60 181
Sous-total budgétaire	**261 748**	**20 135**	**241 613**	**241 091**	**227 117**
Prêts, placements et avances	3	—	3	—	—
TOTAL	**261 751**	**20 135**	**241 616**	**241 091**	**227 117**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Le ministère des Affaires culturelles dispose de crédits de 261,8 M$ en 1990-1991, soit une augmentation de 8,3% par rapport aux crédits de l'exercice précédent. À noter que les crédits 1990-1991 ne tiennent pas compte des dépenses reliées aux travaux communautaires, à l'emploi étudiant et à la contribution de l'OPDQ à certains projets d'équipement, qui feront l'objet, le cas échéant, de virements en cours d'exercice.

1. Politique, gestion interne et soutien: 29 750 k$ / Variation: 6 615 k$

Ce programme comprend l'administration générale du ministère des Affaires culturelles, la recherche, l'élaboration et l'évaluation des politiques, les relations intergouvernementales et interministérielles ainsi que certains programmes spéciaux.

L'augmentation de 6,6 M$ à ce programme représente une croissance de 28,6% par rapport aux crédits de l'année précédente. Toutefois, lorsqu'on exclut l'ajustement relié aux loyers payés à la Société immobilière du Québec (SIQ) par le Ministère, la croissance est plutôt de 11%. Celle-ci s'explique par l'indexation des traitements et des autres dépenses, l'ajustement de la masse salariale en fonction des postes additionnels obtenus en 1989-1990 et l'intégration aux crédits réguliers de budgets de développement pourvus par recours au Fonds de suppléance en 1989-1990.

2. Développement des milieux culturels: 120 623 k$ / Variation: 3 588 k$

Ce programme vise à assurer à divers agents l'accessibilité aux ressources financières et techniques nécessaires à la prise en charge de leur développement culturel dans les secteurs des arts, des lettres, des musées privés, des bibliothèques publiques et des industries culturelles. Il vise également à favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine historique, archéologique et naturel du Québec.

L'augmentation de 3,6 M$ à ce programme correspond à une croissance de 3,1% par rapport aux crédits de l'exercice précédent et s'explique principalement par l'indexation des dépenses, l'intégration aux crédits réguliers de budgets de développement pourvus par recours au Fonds de suppléance en 1989-1990 et les coûts du service de la dette des équipements culturels. La croissance prévue serait toutefois de l'ordre de 7% si ce n'était du changement des modalités de financement de certaines catégories de projets de restauration du patrimoine et de la soustraction de certaines dépenses non-récurrentes, en l'occurrence la contribution additionnelle ponctuelle au Musée des Beaux-Arts de Montréal et à l'implantation du Centre cinématographique de Montréal.

3. Institutions nationales: 20 972 k$ / Variation: 607 k$

Ce programme regroupe les trois institutions reliées au ministère des Affaires culturelles: les Archives nationales du Québec, les Conservatoires de musique et d'art dramatique du Québec ainsi que le Centre de conservation de Québec. L'augmentation de 0,6 M$ des crédits 1990-1991 correspond à une croissance de 3,0% par rapport à ceux de l'exercice précédent et s'explique essentiellement par l'indexation des traitements et des autres dépenses.

4. Organismes-conseils et sociétés d'État: 90 403 k$ / Variation: 9 325 k$

Ce programme regroupe les organismes-conseils et sociétés d'État qui relèvent de la ministre des Affaires culturelles: la Commission des biens culturels, l'Institut québécois de recherche sur la culture, les organismes issus de la Loi sur le cinéma, les musées d'État, la Place des Arts, le Grand Théâtre, la Commission de reconnaissance des associations d'artistes, la Société générale des industries culturelles, ainsi que la Bibliothèque nationale du Québec.

L'augmentation de 9,3 M$ à ce programme représente une croissance de 11,5% qui s'explique principalement par l'indexation des subventions, une augmentation significative des coûts du service de la dette des sociétés d'État et par le réajustement des subventions aux musées d'État.

AFFAIRES INTERNATIONALES

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Promotion et développement des affaires internationales	106 284	10 307	95 977	90 530	86 774
Sous-total budgétaire	**106 284**	**10 307**	**95 977**	**90 530**	**86 774**
Prêts, placements et avances	300	(1)	301	—	—
TOTAL	**106 584**	**10 306**	**96 278**	**90 530**	**86 774**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

1. Promotion et développement des affaires internationales: 106 284 k$ / Variation: 10 307 k$

Ce programme vise à planifier, organiser et diriger l'action du Gouvernement du Québec à l'étranger ainsi que celle de ses ministères et organismes. L'augmentation de 10,7% par rapport aux crédits 1989-1990 s'explique par l'augmentation des coûts de la représentation du Québec à l'étranger, l'intégration des ressources affectées à l'étranger par les ministères sectoriels et la poursuite de l'accroissement des efforts de recrutement et de sélection des immigrants.

AFFAIRES MUNICIPALES

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Aménagement du territoire municipal	11 476	(830)	12 306	12 500	14 759
2. Aide et surveillance administratives et financières	41 567	219	41 348	43 500	31 465
3. Évaluation foncière	302 400	11 367	291 033	275 200	263 093
4. Administration générale	15 848	811	15 037	14 568	13 374
5. Relations avec les municipalités	19 410	1 670	17 740	17 551	16 391
6. Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts	59 495	15 448	44 046	35 854	34 292
7. Aide financière à la Société d'aménagement de l'Outaouais et à la Société des établissements de plein air du Québec	3 279	185	3 094	3 518	3 094
8. Société d'habitation du Québec	215 300	2 182	213 118	199 928	171 533
9. Conciliation entre locataires et propriétaires	15 972	1 056	14 915	14 657	14 774
Sous-total budgétaire	**684 745**	**32 107**	**652 638**	**617 276**	**562 775**
Prêts, placements et avances	7	—	7	—	—
TOTAL	**684 752**	**32 107**	**652 644**	**617 276**	**562 775**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Les crédits du ministère des Affaires municipales totalisent 684,8 M$ en 1990-1991, soit une augmentation de 32,1 M$ ou de 4,9% par rapport à l'exercice précédent. Les programmes « Évaluation foncière » et « Société d'habitation du Québec » accaparent près de 75,6% des crédits du Ministère, soit respectivement 302,4 M$ et 215,3 M$.

En vertu de dispositions de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (1987, c. 10) concernant l'administration de ses revenus et recettes, les données budgétaires du programme 8 correspondent à la part des coûts des activités de la Société assumée par le Gouvernement du Québec.

1. Aménagement du territoire municipal: 11 476 k$ / Variation: (830 k$)

Ce programme regroupe l'aide apportée aux municipalités régionales de comté (MRC) dans le cadre du suivi des schémas d'aménagement ainsi que l'aide financière accordée aux villes de Québec et de Montréal pour la revitalisation de leur centre-ville et de leurs artères commerciales.

La diminution des crédits en 1990-1991 résulte essentiellement de la réduction des paiements associés aux engagements pris dans le cadre du programme d'aide à la revitalisation de la ville de Québec, qui se terminait en 1989-1990.

2. Aide et surveillance administratives et financières: 41 567 k$ / Variation: 219 k$

Ce programme vise à fournir aux municipalités l'assistance technique et à exercer la surveillance requise en matière de gestion financière et administrative; il permet également, dans le cadre du Fonds de péréquation, d'aider les municipalités ayant une capacité fiscale de taxation limitée.

3. Évaluation foncière: 302 400 k$ / Variation: 11 367 k$

Ce programme vise à uniformiser la confection des rôles d'évaluation et à respecter l'intégrité de l'assiette foncière des municipalités par le versement de compensations tenant lieu de taxes, principalement sur les immeubles du Gouvernement et de ses réseaux de l'éducation et des affaires sociales. De plus, il vise à permettre aux contribuables qui jugent inéquitable l'évaluation de leurs biens immobiliers, un recours au Bureau de révision de l'évaluation foncière.

La variation observée en 1990-1991 résulte d'un ajustement des compensations tenant lieu de taxes, notamment au chapitre des immeubles du Gouvernement et des immeubles des gouvernements étrangers.

4. Administration générale: 15 848 k$ / Variation: 811 k$

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

5. Relations avec les municipalités: 19 410 k$ / Variation: 1 670 k$

Ce programme vise à fournir une aide institutionnelle aux collectivités locales. Il s'agit principalement de l'aide financière versée aux municipalités nordiques en vertu de l'entente signée en 1981 entre le Canada et le Québec relativement aux services municipaux des villages situés au nord du 55e parallèle. Ce programme apporte également aux municipalités une assistance pour la réalisation de leurs projets de restructuration et de mise en commun des services municipaux.

L'accroissement observé de 1,7 M$ des crédits en 1990-1991 résulte d'une augmentation de l'aide accordée pour le financement des infrastructures et des services municipaux en milieu nordique.

6. Aide financière à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts: 59 495 k$ / Variation: 15 448 k$

Ce programme a pour objectif de permettre aux municipalités ayant une capacité financière insuffisante, de se doter de réseaux d'aqueduc et d'égouts.

L'augmentation des crédits en 1990-1991 résulte d'une majoration de l'enveloppe réservée au programme d'aide aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts et de la diminution du coût du service de dette des programmes d'implantation de réseaux d'aqueduc.

7. Aide financière à la Société d'aménagement de l'Outaouais et à la Société des établissements de plein air du Québec: 3 279 k$ / Variation: 185 k$

Ce programme regroupe les crédits affectés à la Société d'aménagement de l'Outaouais et à la Société des établissements de plein air du Québec.

8. Société d'habitation du Québec: 215 300 k$ / Variation: 2 182 k$

Les crédits prévus à ce programme servent à assumer le paiement de la subvention d'équilibre budgétaire versée annuellement à la Société d'habitation du Québec pour l'application de sa loi constitutive et la gestion des programmes qui en découlent.

Les interventions de la Société visent à assurer aux citoyens du Québec une plus grande accessibilité à des logements de qualité en supportant une partie des coûts encourus pour aider des ménages à faibles revenus à se loger et en favorisant la restauration résidentielle.

La contribution du Québec au financement des déficits d'exploitation des habitations à loyer modique atteindra 85,2 M$ en 1990-1991, soit 39,6% de crédits de transfert accordés à la Société. Au 31 mars 1991, le parc immobilier devrait compter près de 59 200 unités d'habitation.

L'augmentation des crédits de 2,2 M$ en 1990-1991 est en grande partie attribuable à des besoins budgétaires nets de la Société conséquente à l'utilisation du solde disponible de la subvention versée en 1989-1990.

La croissance s'explique principalement par la poursuite des activités de la Société reliées à l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale, par le maintien du volet locatif du programme d'aide à la restauration Canada-Québec (PARCQ) et à la bonification du programme d'aide à la mise de fonds (AMI).

9. Conciliation entre locataires et propriétaires: 15 972 k$ / Variation: 1 056 k$

Ce programme concerne spécifiquement la Régie du logement dont les activités visent à renseigner les locataires sur leurs droits et obligations, à favoriser la conciliation entre locataires et propriétaires et, s'il y a lieu, à rendre des décisions propres à solutionner les conflits à cet égard.

La hausse observée est due à l'indexation des masses salariales et à l'ajout de crédits pour l'achat d'équipement informatique.

AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Planification, recherche et enseignement	39 274	544	38 730	37 808	38 282
2. Financement agricole	163 250	2 808	160 442	159 963	133 598
3. Aide à la production agricole	105 407	1 618	103 789	97 761	92 814
4. Assurances agricoles	203 506	27 400	176 106	179 927	158 984
5. Commercialisation des produits agro-alimentaires	51 827	852	50 975	48 705	46 100
6. Régie des marchés agricoles du Québec	3 895	180	3 715	3 612	3 477
7. Gestion du territoire agricole	40 191	2 309	37 882	37 118	34 963
8. Gestion interne et soutien	38 982	3 671	35 311	34 894	34 169
9. Commission des courses de chevaux du Québec	12 566	(3 418)	15 984	13 002	12 319
10. Développement des pêches et de l'aquiculture	23 609	232	23 377	21 880	17 084
Sous-total budgétaire	**682 507**	**36 197**	**646 310**	**634 670**	**571 790**
Prêts, placements et avances	79	(100)	179	—	—
TOTAL	**682 586**	**36 097**	**646 489**	**634 670**	**571 790**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Le Ministère dispose de crédits de 682,6 M$ pour l'exercice 1990-1991, soit une hausse de 36,1 M$ ou de 5,6% par rapport aux crédits de l'exercice antérieur. L'augmentation se retrouve principalement au programme « Assurances agricoles » qui connaît une augmentation de 27,4 M$, soit 15,6%.

1. Planification, recherche et enseignement: 39 274 k$ / Variation: 544 k$

Les principales activités de ce programme consistent notamment à:

- réaliser des études sectorielles en vue de planifier l'évolution de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation au Québec;
- conduire des travaux de recherche, entre autres à l'intérieur des stations de recherche agricole du Ministère, et favoriser la recherche universitaire au moyen de subventions;
- soutenir l'enseignement dans le domaine agricole en administrant les instituts de technologie agricole de La Pocatière et de St-Hyacinthe et en subventionnant les cours de formation en gestion et exploitation d'entreprise agricole dispensés par le Collège McDonald.

Les crédits de ce programme augmentent de 1,4% en 1990-1991.

2. Financement agricole: 163 250 k$ / Variation: 2 808 k$

Ce programme dont l'administration relève de l'Office du crédit agricole du Québec vise à faciliter le financement des entreprises agricoles. Exception faite d'une somme de 28,0 M$ à être versée au Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers et de subventions de capital de 27,0 M$ pour l'établissement de nouveaux producteurs agricoles, les crédits de transfert prévus dans le cadre de ce programme se composent principalement d'une prise en charge d'une partie de l'intérêt payable par les agriculteurs sur les prêts qui leur sont consentis.

L'augmentation de 1,8% des crédits en 1990-1991 s'explique principalement par l'effet combiné d'une hausse des taux d'intérêt et de l'encours des prêts.

3. Aide à la production agricole: 105 407 k$ / Variation: 1 618 k$

Ce programme regroupe des services techniques et diverses mesures d'aide financière qui ont pour but l'amélioration de la rentabilité et de la productivité des exploitations agricoles. Il prévoit des interventions relatives à la consolidation des productions végétales et animales, la conservation et l'amélioration des ressources agricoles de même que la participation financière du Ministère au coût des soins vétérinaires.

Par ailleurs, en 1990-1991 le Ministère révisera ses programmes d'aide à la production agricole pour les axer principalement sur le besoin des entreprises et des régions plutôt que sur des productions ou activités particulières. Les crédits de ce programme augmentent de 1,6% en 1990-1991.

4. Assurances agricoles: 203 506 k$ / Variation: 27 400 k$

Ce programme qu'administre la Régie des assurances agricoles vise un double objectif: protéger les exploitants agricoles contre les aléas naturels qui affectent le rendement de leurs récoltes et leur garantir un revenu annuel net positif pendant les cycles de bas prix.

Dans le cas de l'assurance-récolte, le Gouvernement verse une contribution égale au montant des cotisations perçues des adhérents par la Régie. Le fonds ainsi constitué permet de payer les indemnités garanties par contrat. Dans le cas de l'assurance-stabilisation des revenus, la contribution gouvernementale est égale au double de la cotisation des adhérents. Les compensations versées par le Fonds représentent le manque à gagner entre le coût de production d'une ferme modèle et un revenu moyen basé sur des enquêtes de prix. Par ailleurs, le Québec adhère à des plans nationaux tripartites de stabilisation des prix qui sont financés à parts égales par le Gouvernement du Québec, le Gouvernement fédéral et les adhérents.

L'augmentation de 2,1 M$ des crédits prévus à l'assurance-récolte en 1990-1991 est attribuable à une hausse des taux de cotisation et des valeurs assurées. Pour les mêmes raisons, les crédits prévus à l'assurance-stabilisation augmentent d'environ 26,4 M$ par rapport à 1989-1990.

Les crédits prévus en 1990-1991 pour l'administration de ce programme diminuent de 1,1 M$ par rapport aux crédits modifiés 1989-1990. Toutefois, comme par les années passées, les crédits prévus pourraient éventuellement être ajustés en cours d'année pour tenir compte des dépenses additionnelles occasionnées par les mauvaises conditions climatiques.

5. Commercialisation des produits agro-alimentaires: 51 827 k$ / Variation: 852 k$

Ce programme favorise la transformation des produits agro-alimentaires, leur mise en marché ainsi que le contrôle de leur qualité. À cet effet, une assistance technique et financière est offerte aux entreprises désireuses de se moderniser ou de prendre de l'expansion. Du côté de la distribution, le Ministère participe à de nombreuses activités de promotion et fait rapport sur l'opération ou la conjoncture des marchés. Le contrôle de la qualité se fait par l'application de normes et l'inspection des aliments.

Les crédits de ce programme augmentent de 1,7% en 1990-1991.

6. Régie des marchés agricoles du Québec: 3 895 k$ / Variation: 180 k$

La Régie est chargée de l'application de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles et s'est vu confier au cours de 1987-1988 l'application de la Loi sur les grains auparavant administrée par la Régie des grains du Québec. En vertu de ces deux lois, la Régie a pour rôles de surveiller et coordonner la mise en marché des produits agricoles, de favoriser un approvisionnement régulier en grains de qualité et de protéger les producteurs en s'assurant de la solvabilité des acheteurs.

Les crédits de ce programme augmentent de 4,8% en 1990-1991.

7. Gestion du territoire agricole: 40 191 k$ / Variation: 2 309 k$

Ce programme vise à préserver la vocation agricole des sols arables. La Commission de protection du territoire agricole assume le contrôle administratif des régions décrétées agricoles en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole. Conformément à la Loi sur la fiscalité municipale, le Ministère rembourse aux producteurs agricoles 70% des taxes municipales et scolaires qu'ils doivent assumer. À la suite de la modification de la Loi sur la protection du territoire agricole en 1989-1990, le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole a été créé. Ce tribunal est indépendant et a pour fonction d'entendre les appels des décisions de la Commission de protection du territoire agricole.

L'augmentation des crédits de 6,1% en 1990-1991 résulte principalement de la hausse des contributions gouvernementales aux taxes municipales et scolaires sur les fermes.

8. Gestion interne et soutien: 38 982 k$ / Variation: 3 671 k$

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, matérielles et financières du Ministère et à fournir les services de support aux autres programmes.

L'augmentation de 10,4% des crédits en 1990-1991 résulte principalement de l'augmentation des loyers pour un montant de 2,8 M$.

9. Commission des courses de chevaux du Québec: 12 566 k$ / Variation: (3 418 k$)

Instituée en décembre 1987 en vertu de la Loi sur les courses de chevaux (1987, c. 103), la Commission des courses de chevaux du Québec est chargée de l'application de la Loi sur les courses de chevaux. Cet organisme a pour fonctions de régir les courses de chevaux et de promouvoir cette industrie.

La diminution des crédits en 1990-1991 de 3,4 M$ s'explique par le fait que l'aide financière aux immobilisations des hippodromes sera financée cette année à même les montants transférés à la Commission lors de sa création.

10. Développement des pêches et de l'aquiculture: 23 609 k$ / Variation: 232 k$

Ce programme vise à améliorer le rendement du secteur des pêches et de l'aquiculture aussi bien sur le plan de la gestion des ressources que de leur exploitation et de leur transformation. Cet objectif est atteint au moyen de recherches scientifiques et de la cueillette de statistiques sur les pêcheries. Le Ministère offre également une assistance technique et financière pour la modernisation de la flotte de pêche, le développement du secteur de la transformation et la commercialisation des produits bio-aquatiques.

Les crédits prévus à ce programme demeurent sensiblement les mêmes qu'en 1989-1990. Toutefois, ils représentent une augmentation de 1,7 M$, soit 7,9%, par rapport aux dépenses probables 1989-1990.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Approvisionnements et Services	51 025	(2 084)	53 109	51 188	47 843
2. Exécution des obligations des ministères et organismes envers la Société immobilière du Québec	5 000	131	4 869	4 069	1 843
Sous-total budgétaire	**56 025**	**(1 953)**	**57 978**	**55 257**	**49 686**
Prêts, placements et avances	10	—	10	—	—
TOTAL	**56 035**	**(1 953)**	**57 988**	**55 257**	**49 686**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Les crédits du ministère des Approvisionnements et Services totalisent 56,0 M$ en 1990-1991, soit une diminution de 3,4% par rapport aux crédits 1989-1990.

1. Approvisionnements et Services: 51 025 k$ / Variation: (2 084 k$)

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources du Ministère, à effectuer les achats du Gouvernement, à assurer l'encadrement normatif et réglementaire des contrats, à proposer au Gouvernement des politiques et règlements relatifs à l'acquisition et à la fourniture de biens et de services et à fournir divers biens et services aux ministères et organismes; il vise également à établir, avec la collaboration des ministères et organismes désignés par le Gouvernement, leurs besoins financiers.

La diminution de 3,9% par rapport aux crédits 1989-1990 s'explique par la mise en opération en 1989-1990 de quatre fonds spéciaux soit: le Fonds d'entretien et de réparation des machines de bureau, le Fonds pour les équipements informatiques, le Fonds de reprographie gouvernementale et le Fonds des fournitures et de l'ameublement, lesquels ne requièrent pas de crédits.

2. Exécution des obligations des ministères et organismes envers la Société immobilière du Québec: 5 000 k$ / Variation: 131 k$

Les crédits alloués à ce programme servent à financer des dépenses reliées à l'aménagement, à la location et à la gestion des espaces de certains ministères et organismes. Ces services sont fournis par la Société immobilière du Québec.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Services aux législateurs	4 418	333	4 085	3 962	3 390
2. Gestion interne et soutien	33 540	1 044	32 496	31 539	30 875
3. Services statutaires de soutien aux parlementaires	31 612	1 814	29 797	32 977	27 160
Sous-total budgétaire	**69 570**	**3 191**	**66 379**	**68 478**	**61 425**
Prêts, placements et avances	—	—	—	—	—
TOTAL	**69 570**	**3 191**	**66 379**	**68 478**	**61 425**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Les crédits de l'Assemblée nationale pour 1990-1991 enregistrent une augmentation de 4,8% par rapport aux crédits 1989-1990. Ces prévisions de crédits sont établies sous la responsabilité du Bureau de l'Assemblée nationale.

1. Services aux législateurs: 4 418 k$ / Variation: 333 k$

Ce programme vise à assister les députés dans leur rôle de législateurs et de contrôleurs de l'activité gouvernementale.

2. Gestion interne et soutien: 33 540 k$ / Variation: 1 044 k$

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes de l'Assemblée nationale et à informer les parlementaires et les citoyens de ses activités. Ce programme comprend en outre une provision pour augmenter tout crédit applicable aux traitements, salaires et allocations des employés de l'Assemblée nationale, avec l'approbation du Bureau.

3. Services statutaires de soutien aux parlementaires: 31 612 k$ / Variation: 1 814 k$

Ce programme vise à assurer aux députés les ressources nécessaires à l'exercice de leur fonction.

COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET IMMIGRATION

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Communautés culturelles et immigration	53 455	4 927	48 528	45 309	37 040
2. Conseil des communautés culturelles et de l'immigration	948	85	863	816	813
Sous-total budgétaire	**54 403**	**5 012**	**49 391**	**46 125**	**37 853**
Prêts, placements et avances	16	—	16	—	—
TOTAL	**54 419**	**5 012**	**49 407**	**46 125**	**37 853**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Le budget du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration regroupe les crédits attribués au programme « Communautés culturelles et immigration » et ceux du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration.

1. Communautés culturelles et immigration: 53 455 k$ / Variation: 4 927 k$

Les crédits alloués à ce programme servent à financer les activités du Ministère auprès des communautés culturelles et celles relatives au recrutement, à la sélection et à l'adaptation des immigrants. La variation des crédits s'explique notamment par des crédits additionnels de 6,0 M$ pour financer des activités d'intégration et de francisation d'un nombre grandissant d'immigrants et l'amorce de la régionalisation des services, par l'indexation des dépenses et par la non-récurrence de crédits additionnels de 4,4 M$ alloués en 1989-1990 pour la francisation d'immigrants référés par le Gouvernement fédéral.

2. Conseil des communautés culturelles et de l'immigration: 948 k$ / Variation: 85 k$

Le mandat du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration consiste à conseiller la Ministre sur les questions relatives aux communautés culturelles et à l'immigration. L'augmentation des crédits s'explique par l'indexation des dépenses.

COMMUNICATIONS

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Coordination et gestion interne	23 315	1 214	22 101	19 019	19 688
2. Médias et information	21 073	(3 399)	24 472	23 261	22 624
3. Technologie de l'information	5 279	(1 558)	6 837	5 036	5 488
4. Régie des télécommunications	1 823	(220)	2 043	1 975	1 947
5. Commission d'accès à l'information	2 668	188	2 480	2 204	1 986
6. Société de radio-télévision du Québec	64 322	2 095	62 227	62 226	61 677
Sous-total budgétaire	**118 480**	**(1 680)**	**120 160**	**113 721**	**113 410**
Prêts, placements et avances	10	—	10	—	—
TOTAL	**118 490**	**(1 680)**	**120 170**	**113 721**	**113 410**

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Le budget du ministère des Communications pour l'année 1990-1991 s'élève à 118,5 M$; il s'agit d'une diminution de 1,4% par rapport aux crédits 1989-1990 et d'une augmentation de 4,2% par rapport aux dépenses probables 1989-1990. Ces variations découlent essentiellement d'un transfert de ressources au Fonds des services de placements-média et au Fonds des publications du Québec qui élargiront, en 1990-1991, la gamme de services qu'ils tarifient déjà aux utilisateurs ainsi que d'un effort de rationalisation des ressources du Ministère. Enfin, il faut noter que les crédits 1990-1991 excluent des dépenses de 159,3 M$ reliées aux activités réalisées par le Ministère à l'intérieur des quatre fonds spéciaux dont il a la responsabilité (placements-média, publications gouvernementales, services de télécommunications et services informatiques).

1. Coordination et gestion interne: 23 315 k$ / Variation: 1 214 k$

Ce programme regroupe l'ensemble des activités à caractère horizontal et interne du Ministère ainsi que celles liées à la planification stratégique. L'augmentation des crédits pour 1990-1991 résulte essentiellement de réaménagements budgétaires découlant d'une volonté ministérielle de regrouper, à ce programme, les principaux budgets de transfert aux entreprises et aux organismes sans but lucratif.

2. Médias et information: 21 073 k$ / Variation: (3 399 k$)

Ce programme a pour fonction d'assurer entre l'État et les citoyens une information accessible sur les programmes offerts par les gouvernements du Québec et du Canada et de développer le secteur des médias et de l'audio-visuel. La diminution des crédits pour 1990-1991 résulte essentiellement de certains réaménagements budgétaires reliés à l'élargissement du mandat du Fonds des services de placements-média qui, en 1990-1991, devrait englober les services d'audio-visuel, d'exposition, de traduction et d'interprétation.

3. Technologie de l'information: 5 279 k$ / Variation: (1 558 k$)

Ce programme vise à définir les orientations gouvernementales en matière de technologie de l'information ainsi qu'à normaliser et coordonner les développements technologiques de ces secteurs. La variation de crédits pour 1990-1991 provient d'une rationalisation des ressources, de certains réaménagements budgétaires et de la non-récurrence de certains crédits.

4. Régie des télécommunications: 1 823 k$ / Variation: (220 k$)

La Régie des télécommunications est un organisme de régulation économique et technique en matière de télécommunications. Le mandat de cet organisme a trait à la surveillance et au contrôle de certaines entreprises de télécommunications aux fins de protection de l'intérêt public. La diminution de crédits 1990-1991 par rapport aux crédits de 1989-1990 découle essentiellement d'une baisse du coût des loyers payables à la Société immobilière du Québec.

5. Commission d'accès à l'information: 2 668 k$ / Variation: 188 k$

Cet organisme a pour mission générale la surveillance de l'application de la Loi sur l'accès à l'information et est doté, à cet égard, de pouvoirs quasi-judiciaires. L'accroissement des crédits en 1990-1991 est essentiellement dû à une augmentation du coût des loyers payables à la Société immobilière du Québec.

6. Société de radio-télévision du Québec: 64 322 k$ / Variation: 2 095 k$

Cet organisme a comme mandat principal l'exploitation d'une entreprise de radio-télévision éducative pour le Québec, de manière à offrir au public des moyens de promotion intellectuelle à l'aide d'émissions radio-télédiffusées. L'augmentation des crédits 1990-1991 par rapport aux crédits 1989-1990 est de 3,4 %.

CONSEIL DU TRÉSOR

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Gestion budgétaire et politiques administratives	22 720	1 845	20 875	20 685	18 364
Sous-total budgétaire	**22 720**	**1 845**	**20 875**	**20 685**	**18 364**
Prêts, placements et avances	1	—	1	—	—
TOTAL	**22 721**	**1 845**	**20 876**	**20 685**	**18 364**

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

1. Gestion budgétaire et politiques administratives: 22 720 k$ / Variation: 1 845 k$

Ce programme vise à établir les politiques générales de gestion des ressources humaines, à déterminer l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières conformément aux priorités du Gouvernement et à veiller à ce que les ministères et organismes les utilisent efficacement dans l'exécution de leurs programmes.

L'augmentation des crédits pour l'exercice financier 1990-1991 reflète principalement l'indexation des dépenses et l'ajout de ressources pour le développement des systèmes d'information du Secrétariat. Un nouveau service sera également mis sur pied pour coordonner l'action du Gouvernement à l'égard de la sécurité et de la santé au travail pour les employés du secteur public.

CONSEIL EXÉCUTIF

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Bureau du Lieutenant-gouverneur	534	52	482	480	466
2. Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif	26 869	1 817	25 052	23 614	25 037
3. Promotion des droits des femmes et de la famille	4 366	541	3 825	2 265	3 482
4. Affaires intergouvernementales canadiennes	12 018	485	11 533	11 163	10 048
5. Fonds de développement technologique	60 013	11	60 002	1 398	—
Sous-total budgétaire	**103 800**	**2 905**	**100 894**	**38 920**	**39 033**
Prêts, placements et avances	106	(1)	107	—	—
TOTAL	**103 906**	**2 904**	**101 002**	**38 920**	**39 033**

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Les crédits du Conseil exécutif regroupent le Bureau du Lieutenant-gouverneur, le Cabinet du Premier ministre, les services de soutien du Conseil exécutif et les responsabilités assumées par le ministre délégué aux Affaires autochtones, la ministre déléguée à la Condition féminine et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et le Fonds de développement technologique.

1. Bureau du Lieutenant-gouverneur: 534 k$ / Variation: 52 k$

Ce programme vise à permettre au Lieutenant-gouverneur d'assumer les fonctions qui lui sont dévolues par la loi. La croissance de 52 000 $ provient essentiellement de l'indexation généralement consentie pour les traitements et les autres dépenses.

2. Services de soutien auprès du Premier ministre et du Conseil exécutif: 26 869 k$ / Variation: 1 817 k$

Ce programme vise à fournir au Premier ministre et au Conseil exécutif les ressources humaines et techniques nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions. La hausse de crédits de 7,3% s'explique par l'indexation consentie, l'ajout d'effectif et les coûts occasionnés au Secrétariat aux affaires autochtones par les négociations en cours avec les Cris.

3. Promotion des droits des femmes et de la famille: 4 366 k$ / Variation: 541 k$

Ce programme vise à assurer la coordination et le développement des politiques et activités gouvernementales en matière de condition féminine et en matière familiale. Il comprend le Secrétariat à la condition féminine qui est chargé de fournir des avis sur les lois, les politiques et les programmes touchant la condition féminine, de coordonner les activités interministérielles ainsi que le plan d'action sur les programmes d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes.

4. Affaires intergouvernementales canadiennes: 12 018 k$ / Variation: 485 k$

Ce programme vise de façon générale à coordonner les activités touchant les relations fédérales-provinciales et l'administration des bureaux du Québec au Canada. La croissance de 4,2% provient essentiellement de l'indexation généralement accordée pour les traitements et les autres dépenses de fonctionnement.

5. Fonds de développement technologique: 60 013 k$ / Variation: 11 k$

Le nouveau programme vise à améliorer la position concurrentielle du Québec dans le monde en soutenant financièrement certaines activités de recherche technologique et d'innovations scientifiques. Un montant de 300 M$ pour les cinq prochaines années a été prévu en vue de réaliser dans des créneaux porteurs, moyennant la concertation d'efforts des milieux industriels et scientifiques, des projets majeurs de développement technologique reliés à la mise au point de nouveaux procédés, de nouveaux biens et de nouveaux services. La péremption importante de crédits en 1989-1990 s'explique par le démarrage du programme et les montants non dépensés seront reportés aux prochains exercices.

ÉDUCATION

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Administration	104 256	3 524	100 732	101 453	95 709
2. Conseil supérieur de l'éducation	2 228	65	2 163	2 114	2 112
3. Enseignement privé	264 850	9 456	255 394	245 117	238 773
4. Enseignement primaire et secondaire public	5 033 734	146 947	4 886 787	4 662 774	4 871 763
5. Éducation populaire	13 147	410	12 737	12 505	12 226
Sous-total budgétaire	**5 418 214**	**160 402**	**5 257 812**	**5 023 963**	**5 220 583**
Prêts, placements et avances	4	—	4	—	—
TOTAL	**5 418 218**	**160 402**	**5 257 816**	**5 023 963**	**5 220 583**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Les ressources allouées au Ministère doivent lui permettre d'assurer sa mission d'enseignement et d'apporter un soutien financier au réseau des commissions scolaires, à celui des institutions privées, ainsi qu'à divers organismes impliqués dans l'éducation. Le budget du ministère de l'Éducation s'élève à 5 418,2 M$ en 1990-1991, ce qui représente une augmentation de 3,1% par rapport aux crédits de l'année 1989-1990.

1. Administration: 104 256 k$ / Variation: 3 524 k$

Les crédits inscrits à ce programme sont reliés au fonctionnement du Ministère, de même qu'à la contribution gouvernementale au Fonds de la formation à distance et au soutien à divers organismes œuvrant en éducation. La croissance de 3,5% tient compte de l'indexation des dépenses et reflète également certaines mesures de rationalisation administrative.

2. Conseil supérieur de l'éducation: 2 228 k$ / Variation: 65 k$

Les crédits reliés au fonctionnement du Conseil pour l'année 1990-1991 présentent une augmentation qui reflète essentiellement l'indexation des dépenses.

3. Enseignement privé: 264 850k $ / Variation: 9 456 k$

Les crédits de ce programme permettent d'assurer le paiement des subventions aux institutions privées dispensant l'enseignement aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, incluant deux établissements subventionnés en vertu d'ententes internationales. Les crédits prévus en 1990-1991 correspondent au solde du coût des subventions de l'année scolaire 1989-1990 et à 60% des subventions prévues pour l'année scolaire 1990-1991, auxquels s'ajoutent les montants versés au RREGOP pour les employés des institutions privées.

Les crédits prévus en 1990-1991 augmentent de 3,7% par rapport à ceux de l'exercice 1989-1990; il s'agit d'une croissance qui reflète l'évolution du coût des subventions entre les années scolaires 1989-1990 et 1990-1991 et la réduction de 14,5% des crédits prévus au titre du RREGOP.

Les subventions de l'année scolaire 1990-1991 prévues pour les institutions subventionnées en vertu de la Loi de l'enseignement privé sont estimées à 252,9 M$ et augmentent de 7,9% par rapport à l'année scolaire précédente. Cette hausse résulte principalement d'une croissance prévue des clientèles de l'ordre de 2,3%, de l'indexation des traitements et des autres dépenses et de divers ajustements découlant des conventions collectives et des contributions patronales.

Les subventions prévues pour les institutions subventionnées en vertu d'ententes internationales s'établissent à 5,2 M$ pour l'année scolaire 1990-1991 ; elles présentent une augmentation de 6,6% par rapport à l'année précédente, augmentation explicable par les mêmes facteurs que pour les autres institutions privées.

4. Enseignement primaire et secondaire public: 5 033 734 k$ / Variation: 146 947 k$

Les crédits de ce programme permettent d'assurer le paiement des subventions pour l'enseignement aux jeunes et aux adultes et le fonctionnement général des commissions scolaires. Les crédits prévus en 1990-1991 correspondent au solde du coût des subventions de l'année scolaire 1989-1990 et à 70% des subventions prévues pour l'année scolaire 1990-1991, plus les montants versés au RREGOP pour les employés des commissions scolaires. Les crédits de ce programme servent également à assurer le paiement des subventions d'investissement aux commissions scolaires nordiques et des subventions au service de la dette des commissions scolaires.

Les crédits prévus en 1990-1991 sont en hausse de 3,0% par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette variation reflète une baisse de 8,6% des crédits prévus au titre du RREGOP et l'évolution du coût des subventions aux commissions scolaires. À noter que comparativement aux dépenses probables de l'exercice 1989-1990, les crédits 1990-1991 présentent, compte tenu des dépenses du service de la dette inscrites par anticipation en 1988-1989, une augmentation de 6,7%. De plus, les crédits 1990-1991 tiennent compte de l'orientation gouvernementale d'élargir le champ de l'impôt foncier scolaire, dans un contexte de décentralisation du financement des équipements.

Les subventions prévues pour l'année scolaire 1990-1991 au titre du fonctionnement des commissions scolaires sont estimées à 4 770,5 M$, soit une augmentation de 1,0% par rapport à l'année scolaire 1989-1990. Si l'on fait exception de la réduction des subventions qui découle de la révision de la formule du financement des commissions scolaires, la croissance des coûts s'explique par un ensemble de facteurs dont principalement: la croissance des clientèles, en particulier les clientèles adultes et les élèves handicapés, l'indexation des traitements et des autres coûts, les ajustements découlant des conventions collectives et des contributions patronales et l'intégration aux crédits réguliers du Ministère des budgets prévus pour l'accueil aux allophones dans les écoles.

Les crédits prévus en 1990-1991 pour le service de la dette et les investissements s'élèvent à 414,8 M$, ce qui représente une augmentation de 20,6% par rapport aux crédits de l'exercice précédent. Cette hausse importante reflète essentiellement des dépenses moindres en 1989-1990 résultant, d'une part, d'un paiement anticipé de 65,0 M$ effectué au cours de l'exercice 1988-1989 et, d'autre part, de l'utilisation en 1989-1990 des revenus accumulés du fonds d'amortissement des commissions scolaires.

5. Éducation populaire: 13 147 k$ / Variation: 410 k$

Les crédits affectés à ce programme visent à soutenir la réalisation d'activités d'éducation populaire offertes par divers organismes. L'augmentation prévue en 1990-1991 correspond à l'indexation des dépenses.

ÉNERGIE ET RESSOURCES

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Gestion de la forêt	130 574	15 739	114 835	111 470	102 262
2. Amélioration de la forêt	184 522	(7 117)	191 639	170 330	174 814
3. Développement de l'industrie forestière	3 648	(5 394)	9 043	10 180	2 410
4. Financement forestier	7 130	549	6 581	5 958	5 068
5. Direction	47 309	5 603	41 706	41 907	39 625
6. Connaissance géographique du territoire	13 852	1 790	12 061	11 767	11 660
7. Gestion des terres publiques	10 007	2 104	7 903	8 191	7 099
8. Régie du gaz naturel	1 878	217	1 661	1 853	1 570
9. Études, recherches et interventions concernant l'énergie	15 354	(11 500)	26 854	10 964	16 273
10. Gestion et développement de l'industrie minérale	93 025	(37 010)	130 035	106 733	99 122
Sous-total budgétaire	**507 298**	**(35 019)**	**542 317**	**479 353**	**459 903**
Prêts, placements et avances	12	—	12	—	—
TOTAL	**507 310**	**(35 019)**	**542 329**	**479 353**	**459 903**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Les crédits du ministère de l'Énergie et des Ressources s'élèvent à 507,3 M$ en 1990-1991. La diminution de 35,0 M$ par rapport aux crédits de 1989-1990 provient principalement de la réduction de la subvention à la Société nationale de l'amiante, de la fin du programme de compensations financières consenties à Hydro-Québec dans le cadre de certains mandats spéciaux et de la modification au mode de comptabilisation des crédits de droits miniers pour pertes.

Pour les quatre secteurs d'activités du Ministère, la répartition des crédits en 1990-1991 est la suivante: 373,2 M$ aux forêts dont 47,3 M$ pour la direction de l'ensemble du Ministère, 93,0 M$ aux mines, 23,8 M$ aux terres et 17,2 M$ à l'énergie.

1. Gestion de la forêt: 130 574 k$ / Variation: 15 739 k$

Ce programme vise:

- à favoriser le développement, l'application et la mise à jour des connaissances du milieu forestier et de ses ressources;
- à planifier les interventions, à contrôler et évaluer l'utilisation des ressources;
- à permettre l'accès à la ressource tout en favorisant la protection du milieu contre les fléaux naturels et humains.

L'accroissement des dépenses relatives à l'implantation du nouveau régime forestier établi en vertu de la Loi sur les forêts (1986, c. 108), constitue un facteur majeur d'augmentation des crédits de ce programme en 1990-1991 par rapport aux crédits de 1989-1990. L'augmentation résulte essentiellement de l'accroissement de 16,5 M$ des activités de contrôle, d'inventaire et de planification liées au nouveau régime.

Par ailleurs, les programmes de lutte contre les incendies de forêt et contre les maladies et insectes nuisibles connaissent une augmentation de budget de 12,8 M$. Ces augmentations sont toutefois compensées par une rationalisation des interventions du Ministère dans d'autres activités.

2. Amélioration de la forêt: 184 522 k$ / Variation: (7 117 k$)

Ce programme vise à améliorer en qualité et en quantité la capacité de production des superficies à vocation forestière, tant publiques que privées, de façon à répondre aux demandes en matière ligneuse ou à d'autres usages. La diminution des crédits consacrés à ce programme en 1990-1991 par rapport aux crédits de 1989-1990 est attribuable principalement à la non-récurrence des crédits alloués lors du Discours sur le budget 1989-1990 pour les travaux sylvicoles dans les forêts privées.

3. Développement de l'industrie forestière: 3 648 k$ / Variation: (5 394 k$)

Ce programme vise à favoriser la rationalisation et le développement du secteur de la transformation des bois. La fin de certaines interventions ponctuelles d'aide financière à l'industrie forestière en 1989-1990 explique cette diminution.

4. Financement forestier: 7 130 k$ / Variation: 549 k$

Ce programme, administré par l'Office du crédit agricole (OCA), vise à rendre accessible un crédit forestier en vue de faciliter les investissements dans la mise en valeur et la consolidation des forêts privées. L'OCA garantit les emprunts contractés auprès des institutions financières par les propriétaires et les associations de propriétaires forestiers. Il administre le portefeuille des prêts qu'il a lui-même effectués dans le passé et subventionne les emprunteurs pour un montant équivalent à 5 points de pourcentage du taux d'intérêt payé. La croissance de ce programme s'explique par l'augmentation de l'encours des prêts consentis.

5. Direction: 47 309 k$ / Variation: 5 603 k$

Ce programme vise à établir les politiques ministérielles et à planifier et coordonner les ressources humaines, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes du Ministère. Il regroupe les budgets alloués à l'organisation supérieure du Ministère et aux activités administratives supportant l'ensemble des programmes opérationnels. L'accroissement observé s'explique principalement par l'ajout de 4,2 M$ pour permettre au Ministère d'acquitter les coûts du regroupement de ses opérations dans de nouveaux locaux et l'augmentation des loyers à payer à la Société immobilière du Québec.

6. Connaissance géographique du territoire: 13 852 k$ / Variation: 1 790 k$

Ce programme vise à recueillir toutes les informations relatives aux dimensions, à la configuration, à l'utilisation, à la délimitation et à la description du territoire. L'augmentation des crédits prévus à ce programme provient essentiellement de l'ajout d'une somme de 1,3 M$ pour accélérer la numérisation des cartes géographiques de base.

7. Gestion des terres publiques: 10 007 k$ / Variation: 2 104 k$

Ce programme vise à effectuer les diverses transactions relatives à l'aliénation ou à la location de certaines parties du domaine public et à contrôler l'utilisation des terres publiques. L'accroissement des crédits prévus à ce programme par rapport aux crédits de 1989-1990 est dû essentiellement à la mise en place d'un nouveau programme triennal de disposition de lots intramunicipaux appartenant au Gouvernement.

8. Régie du gaz naturel: 1 878 k$ / Variation: 217 k$

La Régie assure l'expansion normale de la distribution du gaz naturel par l'entreprise privée ainsi que la fourniture de gaz dans des conditions de service et de tarification acceptables pour les consommateurs et les distributeurs. L'augmentation observée des crédits prévus pour 1990-1991 par rapport aux crédits de 1989-1990 s'inscrit dans la volonté gouvernementale de voir à la bonne marche des affaires de la Régie.

9. Études, recherches et interventions concernant l'énergie: 15 354 k$ / Variation: (11 500 k$)

Ce programme vise à formuler les actions et interventions du Gouvernement dans le secteur énergétique, à administrer les lois et règlements concernant ce secteur ainsi qu'à gérer les programmes d'aide technique et financière ayant pour objet d'accroître la productivité énergétique du Québec. La diminution observée s'explique essentiellement par la fin du programme de remboursements de 14,5 M$ à Hydro-Québec dans le cadre de certains mandats spéciaux. Cette diminution est partiellement compensée par l'accroissement du budget alloué à la politique énergétique et par la subvention versée à la Société de développement de la Baie James pour le remboursement de sa marge d'emprunt bancaire.

10. Gestion et développement de l'industrie minérale: 93 025 k$ / Variation: (37 010 k$)

Ce programme vise à établir la connaissance géologique du territoire, faire la promotion de l'exploration, promouvoir avec l'industrie des projets de développement et la réalisation de certains investissements en infrastructures et également à réglementer certaines conditions d'exercice de l'activité minière. Il vise aussi à favoriser l'exploitation, la transformation et l'utilisation des substances minérales par la recherche appliquée et la prestation de services analytiques et de conseils techniques.

La diminution des crédits 1990-1991 par rapport aux crédits de 1989-1990 est attribuable à la conjugaison de trois facteurs. Premièrement, la subvention que doit verser le Ministère à la Société nationale de l'amiante afin de lui permettre de rencontrer ses obligations financières et celles de ses filiales passe de 69,7 M$ à 53,8 M$. Deuxièmement, les crédits de droits miniers pour pertes seront dorénavant payés à même les revenus de sorte que les crédits de 12,0 M$ nécessaires à cette fin n'ont plus à être comptabilisés au budget du Ministère. Puis, la fin de l'Entente auxiliaire fédérale-provinciale sur le développement de l'industrie minérale, le 31 mars 1990, constitue une autre raison majeure de la diminution du budget à ce programme.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SCIENCE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Administration	46 297	830	45 467	45 477	42 341
2. Consultation	3 951	118	3 833	3 606	3 430
3. Aide financière aux étudiants	275 928	16 134	259 794	239 842	234 150
4. Science	19 637	663	18 974	12 786	17 148
5. Enseignement collégial	1 183 343	86 061	1 097 282	1 054 148	1 092 454
6. Enseignement universitaire	1 565 795	113 635	1 452 160	1 451 776	1 328 978
7. Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche	44 869	2 989	41 880	41 879	35 566
8. Organisation et réglementation des professions	3 234	41	3 193	3 108	2 966
Sous-total budgétaire	**3 143 054**	**220 471**	**2 922 582**	**2 852 622**	**2 757 033**
Prêts, placements et avances	29 677	9 420	20 257	—	—
TOTAL	**3 172 731**	**229 891**	**2 942 839**	**2 852 622**	**2 757 033**

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science dispose de crédits de 3 172,7 M$ en 1990-1991, soit une variation de 229,9 M$ représentant une hausse de 7,9% par rapport aux crédits 1989-1990. Ces crédits doivent permettre au Ministère de remplir les divers mandats qui lui sont dévolus, notamment en ce qui a trait à l'enseignement collégial et universitaire, à l'aide financière aux étudiants, à la recherche effectuée dans les établissements d'enseignement post-secondaire et aux activités de développement scientifique. Ceux-ci permettent également au Ministre de s'acquitter des responsabilités découlant de différentes lois dont celles reliées aux conseils consultatifs. Enfin, ces crédits comprennent également ceux de l'Office des professions du Québec dont la responsabilité incombe au ministre délégué aux Mines.

1. Administration : 46 297 k$ / Variation : 830 k$

Les crédits inscrits à ce programme sont affectés au financement des dépenses de fonctionnement du Ministère. La croissance des crédits en 1990-1991 s'explique principalement par l'indexation des dépenses et reflète également certaines mesures de rationalisation administrative.

2. Consultation : 3 951 k$ / Variation : 118 k$

Ce programme vise à assurer le fonctionnement des trois conseils consultatifs relevant du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, soit le Conseil des collèges, le Conseil des universités et le Conseil de la science et de la technologie. La croissance des crédits 1990-1991 s'explique principalement par l'indexation des dépenses.

3. Aide financière aux étudiants : 275 928 k$ / Variation : 16 134 k$

Ce programme qui vise à aider les étudiants dans la poursuite de leurs études au niveau post-secondaire est l'objet en 1990-1991 d'une révision dont les modalités ont été rendues publiques par la publication d'un énoncé d'« Orientations gouvernementales » au cours de l'année 1989 ; cette révision du programme des prêts et bourses a donné lieu au dépôt du projet de loi 25, Loi sur l'aide financière aux étudiants.

Les crédits 1990-1991 ont donc été établis en prenant en considération l'impact des modifications annoncées qui auront pour effet d'accorder une aide additionnelle aux étudiants sous forme de prêts et de bourses de l'ordre de 47,0 M$. De plus, ces crédits ont été majorés de plus de 10,0 M$ pour tenir compte de l'effet de la hausse des droits de scolarité universitaires qui a été annoncée par le Gouvernement. Compte tenu de l'ensemble des améliorations apportées au régime, les crédits de ce programme, qui a par ailleurs été exempté entièrement des mesures de réduction de dépenses, sont en hausse de 36,0 M$ par rapport aux dépenses probables 1989-1990, soit une augmentation de 15,1% et permettront d'accorder une aide à plus de 15 000 nouveaux bénéficiaires.

4. Science: 19 637 k$ / Variation: 663 k$

Ce programme vise à fournir les ressources financières nécessaires au développement, à la mise en œuvre et à la coordination des politiques et des programmes dans le domaine scientifique. Les crédits sont affectés principalement au financement de cinq centres de recherche appliquée, à des projets de développement scientifique et au soutien à des projets de diffusion de la culture scientifique et technique. La croissance des crédits pour l'année 1990-1991 s'explique principalement par l'indexation des dépenses.

5. Enseignement collégial: 1 183 343 K$ / Variation: 86 061 k$

Les crédits prévus à ce programme, en hausse de 7,8% par rapport à ceux de l'exercice 1989-1990, permettent de financer les dépenses de fonctionnement, de service de la dette et d'éducation des adultes dans les collèges d'enseignement général et professionnel publics dont le nombre passe de 45 à 46 suite à la création du Collège de Beauce-Appalaches. Enfin, en plus du coût des régimes de retraite, ces crédits visent également à assurer le paiement des subventions accordées à 28 établissements privés qui, en vertu de la Loi de l'enseignement privé, dispensent un enseignement de niveau collégial. Les crédits prévus en 1990-1991 couvrent le solde des subventions de l'année scolaire 1989-1990 ainsi que 68% du coût de l'année scolaire 1990-1991 des collèges publics et 60% de celui des collèges privés.

Les subventions de fonctionnement à l'enseignement régulier et aux adultes accordées aux collèges publics pour l'année scolaire 1990-1991 s'établissent à 921,0 M$, en hausse de 61,0 M$ ou de 6,6% par rapport à l'année scolaire 1989-1990. Cette augmentation est attribuable principalement à l'indexation des traitements et des autres dépenses, à l'amélioration des clauses normatives des employés des collèges et à divers ajustements de moindre importance.

Les subventions accordées aux établissements privés d'enseignement collégial pour l'année scolaire 1990-1991 augmentent de 2,4 M$ ou de 3,2% pour s'établir à 77,7 M$. Cette hausse s'explique principalement par l'indexation de la rémunération et par l'amélioration des clauses normatives rattachées aux conditions de travail des employés. Par ailleurs, l'intégration au réseau public du collège privé de St-Georges-de-Beauce à compter de l'année 1990-1991 a donné lieu à des réaménagements budgétaires qui ont eu pour effet de réduire la croissance des crédits consacrés à l'enseignement privé. Le service de la dette qui s'élève à 148,0 M$ en 1990-1991 augmente de 21,5% par rapport aux crédits 1989-1990. Cette hausse importante reflète essentiellement des dépenses moindres en 1989-1990 résultant, d'une part, d'un paiement anticipé de 28,3 M$ effectué au cours de l'exercice 1988-1989 et, d'autre part, de l'utilisation en 1989-1990 des revenus accumulés du fonds d'amortissement des cégeps.

6. Enseignement universitaire: 1 565 795 k$ / Variation: 113 635 k$

Ce programme dont les crédits connaissent une croissance de 7,8% par rapport à ceux de l'exercice 1989-1990 pourvoit au financement des dépenses relatives au fonctionnement et au service de la dette des universités ainsi que celles reliées au RREGOP. Les crédits prévus en 1990-1991 couvrent 81,8% des subventions prévues pour l'année universitaire 1990-1991 et le solde des subventions de fonctionnement accordées pour l'année universitaire 1989-1990. Ils incluent également les sommes prévues en 1990-1991 pour les investissements directs ainsi que la récurrence des ressources additionnelles accordées par le Gouvernement lors du Discours sur le budget du ministre des Finances pour l'année 1989-1990.

Les subventions de fonctionnement prévues pour l'année universitaire 1990-1991 s'élèvent à 1 425,5 M$, en hausse de 6,1% par rapport à 1989-1990. Cette augmentation est attribuable à l'indexation de la rémunération et des autres dépenses, au financement des clientèles additionnelles et à divers ajustements ayant trait principalement au projet de loi 116 et aux frais indirects de la recherche. Enfin, il faut noter que les subventions de fonctionnement aux universités sont exemptées de toute mesure de réduction de dépenses en 1990-1991, ce qui, conjugué à la hausse des droits de scolarité, devrait permettre à ces établissements de redresser de manière significative leur situation financière.

Les crédits reliés au service de la dette s'élèvent à 153,8 M$ en 1990-1991, en hausse de 16,0% par rapport à 1989-1990. Cette croissance s'explique principalement par l'accélération des investissements dans le secteur universitaire au cours des dernières années.

7. Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche: 44 869 k$ / Variation: 2 989 k$

Ce programme vise à subventionner la corporation « Fonds pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche » qui a la responsabilité d'attribuer des bourses d'excellence aux étudiants de 2e et 3e cycles et d'aider à la recherche et à la diffusion scientifique. L'augmentation des crédits 1990-1991 représente 7,1% par rapport à l'année précédente et résulte de l'indexation des dépenses du Fonds ainsi que de l'annualisation des crédits de développement accordés en 1989-1990 aux fins d'accroître le nombre et la valeur des bourses d'excellence de même que le niveau de l'aide à la recherche.

8. Organisation et réglementation des professions: 3 234 k$ / Variation: 41 k$

Ces crédits visent à permettre à l'Office des professions d'assumer son mandat de surveillance de la conformité de l'exercice des professions aux règles en vigueur. L'augmentation des crédits 1990-1991 s'explique principalement par l'indexation des dépenses.

ENVIRONNEMENT

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Gestion interne et soutien	38 650	4 884	33 766	31 565	24 743
2. Gestion des milieux environnementaux	100 157	12 646	87 511	82 277	75 937
3. Service de la dette du programme d'assainissement des eaux	328 402	24 881	303 521	297 995	257 336
4. Organismes-conseils	3 330	(20)	3 350	3 253	1 517
Sous-total budgétaire	**470 539**	**42 391**	**428 149**	**415 090**	**359 533**
Prêts, placements et avances	10	—	10	—	—
TOTAL	**470 549**	**42 391**	**428 158**	**415 090**	**359 533**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Les crédits attribués au ministère de l'Environnement en 1990-1991 sont en croissance de 10% par rapport aux crédits 1989-1990. Cette importante augmentation de 42,4 M$ reflète en premier lieu un ajout de crédits de 15,0 M$ à titre de développement prioritaire ainsi que la croissance du coût du service de la dette du programme d'assainissement des eaux qui est de 24,9 M$.

1. Gestion interne et soutien: 38 650 k$ / Variation: 4 884 k$

Ce programme vise à planifier et à orienter les politiques et les interventions du Ministère en fonction des besoins du milieu ambiant ainsi qu'à coordonner l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la gestion de ses programmes. Il contribue également à appuyer l'action du Ministère au niveau de l'application de ses lois et règlements.

Les crédits attribués à ce programme connaissent une augmentation significative en 1990-1991 en raison d'un ajout de crédits de développement de 2,5 M$ dans le secteur des inspections et enquêtes ainsi que dans celui des laboratoires du Ministère, ce en vue de soutenir et renforcer l'action de celui-ci au niveau de l'application de ses lois et règlements. Par ailleurs l'ajout substantiel d'effectifs au Ministère au cours des deux dernières années entraîne une augmentation de 2,6 M$ du coût des loyers et de la téléphonie.

2. Gestion des milieux environnementaux: 100 157 k$ / Variation: 12 646 k$

Ce programme regroupe les opérations du Ministère visant à connaître, restaurer et mettre en valeur les milieux aquatique, terrestre et atmosphérique ainsi qu'à leur redonner les caractéristiques qualitatives qui les rendent aptes à être utilisés pour les usages requis.

Le principal élément de croissance de ce programme s'explique par l'ajout de crédits de 10,6 M$ à titre de développement prioritaire. Ces sommes seront affectées entre autres à la consolidation des opérations régionales pour 3,6 M$, au programme de réduction des rejets industriels pour 2,0 M$ et à la restauration des sites contaminés pour 3,3 M$. Le secteur de l'évaluation des impacts environnementaux bénéficiera pour sa part d'un ajout de ressources de 1,6 M$.

Le Ministère s'est vu allouer en outre des crédits de 2,0 M$ pour la mise en place d'une équipe spéciale d'intervention visant la dépollution du fleuve St-Laurent, ce en collaboration avec le Gouvernement fédéral. Il s'est vu accorder finalement des crédits de 2,9 M$ pour le versement de la première tranche d'une subvention spéciale de 8,8 M$ octroyée à la Communauté urbaine de

Québec pour l'assainissement de l'air. Les indexations normales et la non-récurrence en 1990-1991 de crédits de 5,1 M$ octroyés en 1989-1990 relativement à l'accident écologique de St-Basile-le-Grand, ont pour effet cependant de ramener la variation nette à 12,6 M$.

3. Service de la dette du programme d'assainissement des eaux: 328 402 k$ / Variation: 24 881 k$

Ce programme regroupe les crédits affectés au financement par service de dette des immobilisations réalisées dans le cadre du programme d'assainissement des eaux. La croissance de 24,9 M$ du coût de ce programme résulte des investissements de plus de 3,6 milliards $ réalisés jusqu'à maintenant et des prévisions de travaux de 485,0 M$ en 1990-1991. Ces ouvrages sont subventionnés par le Gouvernement à plus de 85%, les municipalités visées assumant le solde du financement.

4. Organismes-conseils: 3 330 k$ / Variation: (20 k$)

Les crédits attribués au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement et au Conseil de la conservation et de l'environnement sont regroupés à ce programme. Ces organismes vont bénéficier de crédits additionnels de 375 000 $ à titre de développement prioritaire. Un montant de 500 000 $ a également été alloué au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en 1989-1990 pour la consolidation de ses activités régulières. La diminution des crédits alloués à ce programme s'explique par la non-récurrence en 1990-1991 d'une partie des dépenses effectuées en 1989-1990 pour les activités de la Commission sur les déchets dangereux qui doit remettre son rapport en juillet 1990.

FINANCES

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Études des politiques économiques et fiscales	4 977	412	4 565	4 512	3 230
2. Politiques et opérations financières	4 420 512	168 639	4 251 873	4 034 737	3 890 347
3. Comptabilité gouvernementale	27 969	3	27 966	27 729	26 694
4. Fonds de suppléance	338 727	135 983	202 743	34 142	—
5. Gestion interne et soutien	14 847	202	14 645	14 650	13 440
6. L'Inspecteur général des institutions financières	21 397	2 597	18 799	18 865	17 917
7. Contrôle, surveillance et développement du commerce des valeurs mobilières	7 502	398	7 104	7 179	6 463
8. Statistiques, prévisions socio-économiques et recherches d'ensemble	7 985	311	7 674	7 464	8 196
Sous-total budgétaire	**4 843 914**	**308 546**	**4 535 369**	**4 149 278**	**3 966 287**
Prêts, placements et avances	7	—	7	—	—
TOTAL	**4 843 922**	**308 546**	**4 535 376**	**4 149 278**	**3 966 287**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Les crédits du ministère des Finances s'élèvent à 4 843,9 M$ en 1990-1991, ce qui représente une hausse de 3,9 % par rapport à l'exercice 1989-1990 en excluant les variations du Fonds de suppléance. Plus de 91 % de ces crédits sont consacrés aux paiements du service de la dette publique et des intérêts des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Les crédits permettent également au Ministère de réaliser ses activités administratives et de pourvoir aux besoins de fonds du Contrôleur des finances, du Bureau de la statistique du Québec, de l'Inspecteur général des institutions financières et de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

1. Études des politiques économiques et fiscales: 4 977 k$ / Variation: 412 k$

Ce programme vise à conseiller le Gouvernement en matière de politiques financières, économiques et fiscales. La variation des crédits est reliée à l'indexation des dépenses et à certains réaménagements de crédits en provenance d'autres programmes du Ministère.

2. Politiques et opérations financières: 4 420 512 k$ / Variation: 168 639 k$

Ce programme vise à gérer la caisse gouvernementale, à effectuer les emprunts du Gouvernement et de certains organismes publics et à pourvoir au paiement des intérêts sur les régimes de retraite des employés du Gouvernement. L'augmentation de 4,0 % des crédits est attribuable principalement à des fluctuations dans le financement de la dette publique.

3. Comptabilité gouvernementale: 27 969 k$ / Variation: 3 k$

Le Bureau du contrôleur des finances a pour mandat d'assurer le contrôle de la régularité des dépenses, de préparer les états financiers du Gouvernement et d'apporter aux gestionnaires des ministères et organismes gouvernementaux toute information comptable pertinente.

4. Fonds de suppléance: 338 727 k$ / Variation: 135 983 k$

Ce programme vise à pourvoir en cours d'année aux dépenses imprévues qui peuvent survenir dans l'administration des programmes gouvernementaux. Les crédits apparaissant au Fonds de suppléance comportent une enveloppe de 164,3 M$ pour les divers ajustements aux traitements et salaires dans les secteurs public et parapublic. Une seconde enveloppe de 174,4 M$ vise à pourvoir aux dépenses extraordinaires des ministères et organismes.

5. Gestion interne et soutien: 14 847 k$ / Variation: 202 k$

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, matérielles et financières essentielles à la gestion des programmes du Ministère.

6. L'Inspecteur général des institutions financières: 21 397 k$ / Variation: 2 597 k$

Ce programme vise à surveiller et à inspecter les opérations des institutions financières et à assurer l'existence légale des compagnies incorporées au Québec. La hausse de 13,8% des crédits de ce programme en 1990-1991 résulte d'un ajout de ressources afin de permettre à l'Inspecteur de faire face à la croissance des activités observée dans ce secteur depuis quelques années. Le solde de l'écart est attribuable à l'indexation des dépenses.

7. Contrôle, surveillance et développement du commerce des valeurs mobilières: 7 502 k$ / Variation: 398 k$

La Commission des valeurs mobilières est l'organisme chargé d'accorder aux épargnants une protection contre les pratiques déloyales et frauduleuses et d'assurer le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières. La hausse des crédits est attribuable essentiellement à l'indexation des dépenses.

8. Statistiques, prévisions socio-économiques et recherches d'ensemble: 7 985 k$ / Variation: 311 k$

Le Bureau de la statistique du Québec a pour mandat l'analyse et la prévision des variables socio-économiques décrivant l'évolution et la structure de l'économie québécoise ainsi que la cueillette, le traitement, l'analyse et la diffusion d'informations statistiques sur le Québec. L'augmentation des crédits de ce programme résulte de l'indexation des dépenses.

INDUSTRIE, COMMERCE ET TECHNOLOGIE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Soutien technique et professionnel au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	50 922	2 991	47 931	46 030	42 651
2. Soutien financier au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs	187 193	(5 765)	192 958	172 829	152 558
3. Soutien aux sociétés et organismes d'État	79 197	(46 952)	126 149	118 773	119 011
4. Emploi étudiant	5 182	(1 004)	6 186	2 960	2 597
Sous-total budgétaire	**322 494**	**(50 730)**	**373 224**	**340 592**	**316 817**
Prêts, placements et avances	38 165	(87 661)	125 826	—	—
TOTAL	**360 659**	**(138 391)**	**499 050**	**340 592**	**316 817**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Les ressources mises à la disposition du Ministère servent à apporter une assistance technique et financière aux entreprises et à d'autres agents de développement économique, à conseiller les PME par le biais de son réseau de bureaux en région, à promouvoir le développement technologique, à effectuer des études sur divers secteurs économiques stratégiques pour le Québec et à soutenir financièrement les sociétés d'État suivantes: la Société de développement industriel, la Société de développement des coopératives, l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche, le Centre de recherche industrielle du Québec, SIDBEC et la Société du parc industriel du centre du Québec.

Par rapport aux crédits modifiés 1989-1990, les crédits budgétaires du Ministère diminuent de 50,7 M$, soit 13,6%, dont 43,0 M$ pour le service de la dette des activités minières de SIDBEC.

1. Soutien technique et professionnel au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs: 50 922 k$ / Variation: 2 991 k$

L'objet de ce programme est d'offrir différentes formes de soutien professionnel et technique aux entreprises et organismes aux fins du développement industriel, commercial et coopératif et aux fins du développement technologique et de prospection des investissements. Les prévisions budgétaires de ce programme sont afférentes à l'ensemble des effectifs et des budgets d'opération du Ministère, à l'exclusion de ceux de la Société de développement industriel, de la Société du parc industriel du centre du Québec et du service de placement étudiant.

La croissance de 6,2% des crédits de ce programme est essentiellement attribuable à l'indexation des salaires et des autres dépenses de fonctionnement, ainsi qu'à un réaménagement de 0,6 M$ en provenance du programme 2 afin d'assurer la gestion des nouveaux programmes d'aide au développement technologique.

2. Soutien financier au développement et à la croissance des secteurs manufacturiers, commerciaux et coopératifs: 187 193 k$ / Variation: (5 765 k$)

Les prévisions budgétaires de ce programme sont relatives aux différentes formes d'aide financière offertes aux entreprises, aux coopératives et à divers organismes œuvrant au développement économique et technologique. Les prévisions budgétaires relatives aux dépenses d'opération de la Société de développement industriel sont également incluses dans ce programme.

La diminution de 3% des crédits de ce programme est attribuable à une réduction de 13,8 M$ des crédits nécessaires pour poursuivre la liquidation des engagements pris par le Gouvernement dans le cadre des anciens programmes d'aide de la Société de développement industriel (SDI). En ce qui a trait aux interventions pour les projets moteurs, les crédits augmenteront d'environ 9,0 M$, alors que dans l'ensemble, les crédits des autres programmes d'aide financière du Ministère et de la Société se maintiennent sensiblement au même niveau que l'année précédente.

3. Soutien aux sociétés et organismes d'État: 79 197 k$ / Variation: (46 952 k$)

Les crédits prévus dans ce programme concernent les sociétés suivantes:

- Centre de recherche industrielle du Québec
- Société du parc industriel du centre du Québec
- SIDBEC

L'essentiel de la variation provient d'une réduction des crédits nécessaires pour assumer le service de la dette des activités minières de SIDBEC. Compte tenu des échéanciers de la dette, les paiements dus en 1990-1991 sont inférieurs d'environ 43,0 M$ par rapport à 1989-1990. Le solde de la variation provient d'une réduction de 1,0 M$ des sommes nécessaires pour le service de la dette de la Société du parc industriel du centre du Québec et du fait qu'on avait prévu des crédits additionnels de 3,0 M$ en 1989-1990 pour la réalisation de projets spécifiques par le Centre de recherche industrielle du Québec.

4. Emploi étudiant: 5 182 k$ / Variation: (1 004 k$)

Ce programme vise à favoriser l'emploi étudiant dans les secteurs privé et public. La variation s'explique principalement par la provision de 2,4 M$ attribuée au Ministère afin de promouvoir l'emploi étudiant dans le secteur public. Lors du Discours sur le budget 1989-1990, cette provision avait été temporairement augmentée de 1,0 M$.

Par ailleurs, l'écart de 3,2 M$ entre les dépenses probables et les crédits 1989-1990 est aussi attribuable à la provision pour favoriser l'emploi étudiant. En vertu de cette provision, la plus grande partie des crédits du Ministère est virée en cours d'année dans les différents ministères et organismes ayant élaboré des projets susceptibles de favoriser la création d'emplois pour étudiant. En raison de ces virements, la dépense est comptabilisée dans les ministères et organismes.

JUSTICE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Formulation de jugements	46 349	7 698	38 651	38 651	36 821
2. Soutien administratif à l'activité judiciaire	88 377	8 707	79 670	81 196	76 928
3. Protection des droits et libertés de la personne	11 283	1 206	10 077	10 364	9 993
4. Aide aux justiciables	85 069	2 889	82 180	80 830	79 323
5. Administration	105 961	6 132	99 829	98 106	91 268
6. Indemnisation des victimes d'actes criminels	20 044	881	19 163	19 163	17 013
7. Services juridiques du gouvernement	20 637	1 787	18 850	18 540	18 011
8. Affaires législatives	6 377	547	5 830	5 538	5 451
9. Affaires criminelles et pénales	28 706	1 847	26 859	26 669	25 874
10. Enregistrement officiel	18 925	1 587	17 338	17 649	16 618
11. Protection du consommateur	14 867	1 354	13 513	14 138	13 083
Sous-total budgétaire	**446 595**	**34 636**	**411 959**	**410 844**	**390 383**
Prêts, placements et avances	76	19	57	—	—
TOTAL	**446 671**	**34 655**	**412 017**	**410 844**	**390 383**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Les crédits du ministère de la Justice s'établissent à 446,7 M$ en 1990-1991 soit une hausse de 34,7 M$ représentant une croissance de 8,4% par rapport aux crédits 1989-1990. La structure budgétaire comporte par ailleurs un nouveau programme « Protection du consommateur », cette activité relevant désormais du ministre de la Justice.

1. Formulation de jugements: 46 349 k$ / Variation: 7 698 k$

Ce programme vise à rendre la justice par la formulation de jugements selon les juridictions des diverses cours de justice. Il inclut les sommes requises pour le traitement et le régime de retraite des juges de juridiction provinciale ainsi que celles nécessaires au fonctionnement du Conseil de la magistrature. L'augmentation des crédits s'explique par l'ajout de 6 nouveaux postes de juges à la Cour du Québec ainsi que par des modifications apportées aux conditions de travail des membres de la magistrature.

2. Soutien administratif à l'activité judiciaire: 88 377 k$ / Variation: 8 707 k$

Ce programme a pour but d'assurer le soutien administratif nécessaire au bon fonctionnement des cours de justice. L'accroissement de 10,9% des crédits reflète, outre le facteur d'indexation des dépenses, une augmentation significative des ressources pour améliorer le fonctionnement des greffes dans les palais de justice ainsi que pour assurer la mise en place de nouveaux services reliés à la réforme du régime de protection des majeurs incapables et à la création d'un Tribunal des droits de la personne.

3. Protection des droits et libertés de la personne: 11 283 k$ / Variation: 1 206 k$

Ce programme vise la promotion des droits fondamentaux de la personne. Il comprend les crédits attribués à la Commission des droits de la personne pour assurer le respect de la Charte des droits et libertés de la personne ainsi que ceux versés à la Commission de protection des droits de la jeunesse. Cet organisme est chargé de veiller au respect des droits des jeunes découlant de la Loi sur la protection de la jeunesse et de la Loi sur les jeunes contrevenants. L'accroissement de 11,9% des crédits est attribuable principalement à une augmentation des ressources de la Commission des droits de la personne pour lui permettre notamment d'accélérer le traitement des plaintes qui lui sont adressées.

4. Aide aux justiciables: 85 069 k$ / Variation: 2 889 k$

Le programme d'aide aux justiciables vise à rendre la justice plus accessible à tous en assurant un support juridique, financier et social aux personnes économiquement défavorisées. L'augmentation de 3,5% des crédits de ce programme reflète l'indexation des dépenses de la Commission des services juridiques et un ajout de crédits de 450 000 $ relié à la réforme du régime de protection des majeurs incapables.

5. Administration: 105 961 k$ / Variation: 6 132 k$

Ce programme regroupe les activités de planification, de direction et de coordination au sein du Ministère. La hausse du coût des loyers payables à la Société immobilière du Québec consécutivement entre autres à la rénovation de certains palais de justice et un ajout de ressources pour le développement informatique sont les principales causes d'augmentation des crédits de ce programme.

6. Indemnisation des victimes d'actes criminels: 20 044 k$ / Variation: 881 k$

Ce programme comprend les crédits nécessaires à l'application de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels qui prévoit notamment le versement d'une compensation financière aux personnes victimes d'actes criminels. La variation est attribuable essentiellement à l'indexation des dépenses.

7. Services juridiques du gouvernement: 20 637 k$ / Variation: 1 787 k$

Les crédits de ce programme sont affectés au soutien juridique de toutes les activités gouvernementales. À cette fin, le ministère de la Justice met à la disposition de tous les ministères et de certains organismes du Gouvernement les services requis en matière de conseils juridiques, de plaidoirie et de notariat.

La hausse de 9,5% des crédits de ce programme s'explique par l'indexation des dépenses ainsi que par un ajout de ressources pour permettre au Ministère de mieux répondre à la demande de services de la part de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux.

8. Affaires législatives: 6 377 k$ / Variation: 547 k$

Ce programme a pour objectif la rédaction de tous les projets de lois du ministère de la Justice et de ceux de certains ministères et organismes en vue de leur présentation à l'Assemblée nationale ainsi que l'examen des projets de règlement soumis par les ministères et organismes du Gouvernement. L'augmentation de 9,4% des crédits de ce programme est reliée à l'indexation des dépenses et à un ajout de ressources pour effectuer la mise à jour des Règlements refondus du Québec.

9. Affaires criminelles et pénales: 28 706 k$ / Variation: 1 847 k$

Ce programme a pour objectif principal d'assurer les poursuites dans les cas d'infractions au Code criminel et à d'autres lois fédérales de même que dans les cas d'infractions aux lois du Québec. En 1990-1991, ce programme bénéficie d'un ajout de ressources important pour faire face à l'augmentation du nombre de plaintes portées par le Procureur général.

10. Enregistrement officiel: 18 925 k$ / Variation: 1 587 k$

Ce programme a pour objectif d'assurer la conservation des actes de l'état civil, des actes relatifs au patrimoine et d'autres documents officiels. La hausse de 9,2% des crédits reflète l'indexation des dépenses ainsi qu'un ajout de personnel afin d'améliorer le support au service à la clientèle dans les différents bureaux d'enregistrement.

11. Protection du consommateur: 14 867 k$ / Variation: 1 354 k$

Ce programme, qui relevait antérieurement du ministre de la Sécurité publique, comprend les crédits alloués à l'Office de protection du consommateur qui est l'organisme chargé de surveiller l'application de la Loi sur la protection du consommateur. Le Commissaire aux plaintes des clients des distributeurs d'électricité et le Commissaire aux plaintes en matière de protection du territoire agricole se sont greffés à ce programme au cours de l'exercice financier 1989-1990, ce qui explique l'augmentation des crédits.

LOISIR, CHASSE ET PÊCHE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Développement du loisir, des sports et du plein air	60 306	(3 274)	63 579	56 891	60 049
2. Coordination en matière de ressources fauniques	14 333	661	13 672	14 408	12 752
3. Opérations régionales	91 141	1 661	89 480	88 794	85 232
4. Gestion interne et soutien	54 508	1 424	53 085	51 654	49 541
5. Régie de la sécurité dans les sports du Québec	3 029	96	2 934	2 716	2 642
Sous-total budgétaire	**223 317**	**568**	**222 749**	**214 463**	**210 216**
Prêts, placements et avances	—	—	—	—	—
TOTAL	**223 317**	**568**	**222 749**	**214 463**	**210 216**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Les crédits prévus au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche sont relativement stables; ils ne croissent en effet que de 0,5%. Le Ministère a, entre autres, priorisé la mise en valeur de la faune et de ses habitats, de même que l'entretien de ses équipements dans les parcs et réserves et les services aux clientèles prioritaires de sa mission loisir.

1. Développement du loisir, des sports et du plein air: 60 306 k$ / Variation: (3 274 k$)

Ce programme vise le développement des secteurs du loisir, des sports et du plein air ainsi que le soutien et la promotion de ces activités auprès de la jeunesse et de clientèles spécifiques par le biais d'une assistance financière et technique aux municipalités et aux organismes de loisir. Le budget prévu en 1990-1991 est inférieur à celui de l'année précédente en raison principalement de la réorientation des activités du Ministère auprès de la clientèle jeunesse.

2. Coordination en matière de ressources fauniques: 14 333 k$ / Variation: 661 k$

Ce programme vise à développer des politiques de conservation et de gestion des espèces fauniques et de leurs habitats. La croissance par rapport aux crédits de 1989-1990 reflète essentiellement la priorisation des projets de mise en valeur de la faune et de ses habitats ainsi que l'indexation des traitements et de l'aide aux autochtones et Inuit.

3. Opérations régionales: 91 141 k$ / Variation: 1 661 k$

Ce programme vise la production de services régionaux en matière de loisir et de plein air, la gérance des territoires et des équipements sous la responsabilité du Ministère ainsi que la mise en valeur et la conservation de la faune. L'augmentation des crédits est aussi attribuable à la priorisation des projets de mise en valeur de la faune et de ses habitats ainsi qu'à l'indexation des traitements. L'entretien des équipements dans les parcs et réserves a aussi été priorisé.

4. Gestion interne et soutien: 54 508 k$ / Variation: 1 424 k$

Ce programme vise principalement à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, matérielles, financières et informatiques de l'ensemble du Ministère et à fournir des services divers de support aux autres programmes. L'accroissement du budget est surtout lié à l'amélioration du système de réservation, à la mise en œuvre du plan directeur de développement informatique et à l'indexation des traitements.

5. Régie de la sécurité dans les sports du Québec: 3 029 k$ / Variation: 96 k$

Ce programme vise à assurer la sécurité dans la pratique des sports par la promotion, l'éducation, la recherche, l'assistance technique et la surveillance de certaines manifestations sportives. La hausse du budget en 1990-1991 résulte principalement de l'indexation des traitements.

MAIN-D'ŒUVRE, SÉCURITÉ DU REVENU ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Gestion et service aux clientèles	258 843	28	258 815	251 411	222 566
2. Administration déléguée de programmes en sécurité du revenu	13 653	(1 061)	14 713	15 663	13 390
3. Direction et gestion de la Commission des affaires sociales	8 369	304	8 065	7 919	7 203
4. Sécurité du revenu	2 154 803	(226 364)	2 381 167	2 404 902	2 276 727
5. Allocations de maternité	10 700	—	10 700	10 700	10 681
6. Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris	11 556	(2 347)	13 903	13 503	12 716
7. Adaptation et formation professionnelle de la main-d'œuvre	175 788	(868)	176 656	135 617	143 718
8. Développement de l'emploi et intégration au marché du travail	95 349	4 325	91 023	21 215	23 175
Sous-total budgétaire	**2 729 060**	**(225 981)**	**2 955 042**	**2 860 930**	**2 710 176**
Prêts, placements et avances	172	47	125	—	—
TOTAL	**2 729 232**	**(225 934)**	**2 955 167**	**2 860 930**	**2 710 176**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Les crédits modifiés 1989-1990 du ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle incluent des paiements anticipés de 173,0 M$ au programme sécurité du revenu, de 3,0 M$ au programme sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris et de 7,0 M$ au programme développement de l'emploi et intégration au marché du travail; les crédits 1990-1991 ont été réduits en conséquence. Si on excluait ce phénomène et qu'on ajoutait aux crédits 1990-1991 les paiements anticipés en 1989-1990, le budget du Ministère diminuerait de 34,1 M$ en 1990-1991.

1. Gestion et services aux clientèles: 258 843 k$ / Variation: 28 k$

Ce programme comprend les crédits requis pour la direction du Ministère de même que pour le fonctionnement du réseau Travail-Québec et l'administration des programmes de sécurité du revenu par la Ville de Montréal sur son territoire. La stabilité des crédits s'explique d'une part, par l'ajout de crédits pour la refonte des systèmes informatiques et l'indexation des dépenses et d'autre part, par la non-récurrence des dépenses relatives à l'implantation de la réforme de l'aide sociale.

2. Administration déléguée de programmes en sécurité du revenu: 13 653 k$ / Variation: (1 061 k$)

Ce programme comprend les crédits requis pour l'administration déléguée de certains programmes de sécurité de revenu. Il s'agit:

- de l'administration par la Régie des rentes du Québec des allocations d'aide aux familles et des régimes supplémentaires de rentes: 7,8 M$;
- de l'administration par la Régie de l'assurance-maladie du Québec du programme d'assistance-maladie: 5,8 M$.

La diminution des crédits s'explique par des économies générées par des mesures de rationalisation de dépenses.

3. Direction et gestion de la Commission des affaires sociales: 8 369 k$ / Variation: 304 k$

Ce programme vise à procurer à la Commission des affaires sociales les ressources requises pour entendre les demandes, requêtes et appels relevant de sa juridiction, laquelle couvre les domaines suivants:

- aide et allocations sociales;
- protection du malade mental;
- services de santé et services sociaux;
- régime de rentes;
- indemnisation des accidents de travail, des sauveteurs et des victimes d'actes criminels;
- assurance-automobile.

La hausse s'explique essentiellement par l'indexation des dépenses de fonctionnement et l'ajout de crédits pour le remplacement d'équipements informatiques.

4. Sécurité du revenu: 2 154 803 k$ / Variation: (226 364 k$)

Ce programme regroupe les éléments Action positive pour le travail et l'emploi (APTE), Soutien financier, Assistance-maladie et Aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT). Il vise à assurer à tout ménage un revenu fondé sur la différence entre ses ressources et ses besoins essentiels, à protéger leur santé en assumant le coût des médicaments, des appareils médicaux et des services dentaires et optométriques, ainsi qu'à verser aux travailleurs et aux travailleuses à faible revenu, avec enfant à charge, un supplément basé sur leur revenu de travail.

Les crédits 1990-1991 excluent un montant de 173,0 M$ pour les prestations du mois d'avril 1990 versées par exception le 30 mars précédent. Les crédits 1989-1990 ont été augmentés d'autant. Sur une base comparable, l'écart entre les crédits 1990-1991 et ceux de 1989-1990 est de (47,5 M$), soit une diminution de 2,0%, résultant notamment d'une légère baisse de la clientèle prévue. Les crédits permettront la réalisation de la réforme sur la sécurité du revenu, qui prévoit notamment la bonification des prestations aux personnes inaptes au travail (soutien financier) et l'abolition de la discrimination fondée sur l'âge pour les jeunes de moins de trente ans; des crédits de 18,5 M$ ont été ajoutés au programme de la sécurité du revenu suite à la mise en place le 1er janvier 1990 du nouveau programme d'allocation-logement.

5. Allocations de maternité: 10 700 k$ / Variation: 0 k$

Ce programme vise à assister financièrement la femme au travail en lui versant une allocation de 240 $ afin de couvrir le délai de carence de deux semaines imposé avant de retirer les prestations de maternité dans le cadre du programme d'assurance-chômage. La stabilité des crédits s'explique par une prévision de clientèle comparable à 1989-1990, soit environ 44 600 allocations.

6. Sécurité du revenu des chasseurs et des piégeurs cris: 11 556 k$ / Variation: (2 347 k$)

Ce programme vise à fournir à l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris les sommes requises pour son fonctionnement et pour le versement d'allocations aux cris s'adonnant à des activités traditionnelles de chasse et de pêche.

Les crédits modifiés 1989-1990 incluent un montant de 3,0 M$ pour les prestations d'avril 1990; les crédits 1990-1991 ont été réduits d'un montant équivalent. Sur une base comparable, on observe une hausse de crédits de 4,7% attribuable à l'indexation des allocations et des dépenses de fonctionnement.

7. Adaptation et formation professionnelle de la main-d'œuvre: 175 788 k$ / Variation: (868 k$)

Ce programme vise à favoriser l'adaptation et le développement de la formation professionnelle de la main-d'œuvre afin de faciliter l'obtention et la conservation des emplois. Les crédits permettront aussi de protéger la main-d'œuvre contre les changements économiques et technologiques en facilitant le reclassement.

La stabilité des crédits s'explique essentiellement par l'ajout de crédits au programme d'aide aux travailleurs âgés et par l'indexation des dépenses de transfert compensés par des mesures de rationalisation qui concernent principalement l'exclusion du secteur public de l'admissibilité à certains programmes et la réduction des coûts administratifs du programme Stages en milieu de travail.

8. Développement de l'emploi et intégration au marché du travail: 95 349 k$ / Variation: 4 325 k$

Ce programme vise à favoriser la réalisation de projets permettant d'accroître l'employabilité, l'emploi et l'intégration au marché du travail des bénéficiaires de la sécurité du revenu, ainsi que les projets visant à soutenir les jeunes et les défavorisés dans leur démarche de recherche et de création d'emplois.

Les crédits modifiés 1989-1990 incluent un montant de 7,0 M$ pour les allocations de participation d'avril 1990; les crédits 1990-1991 ont été réduits d'un montant équivalent. Excluant ce phénomène, les crédits 1989-1990 seraient plutôt de l'ordre de 88,0 M$ alors que les crédits 1990-1991 seraient de 102,3 M$, ce qui représenterait une hausse de 14,3 M$. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'ajout de crédits pour accroître l'employabilité et l'intégration au marché du travail des bénéficiaires de la sécurité du revenu.

OFFICE DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Administration et concertation	18 883	1 719	17 164	13 301	15 683
2. Développement régional	33 039	(913)	33 952	25 500	15 424
3. Soutien régional à l'entreprise	5 000	(12 884)	17 884	13 023	17 324
Sous-total budgétaire	**56 922**	**(12 078)**	**69 000**	**51 824**	**48 431**
Prêts, placements et avances	12 889	12 879	10	—	—
TOTAL	**69 811**	**801**	**69 010**	**51 824**	**48 431**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Sous la responsabilité de la ministre responsable du Développement régional, l'Office a pour mandat de favoriser la concertation entre les intervenants gouvernementaux et les agents économiques en régions. À ce titre, il est notamment chargé de l'organisation des conférences socio-économiques régionales, de la gestion du Fonds de développement régional et de l'octroi d'une assistance financière à des projets de création d'emplois.

1. Administration et concertation: 18 883 k$ / Variation: 1 719 k$

Ce programme, en plus de permettre la définition des politiques gouvernementales en matière de développement régional, vise à fournir un support financier à un réseau régional d'organismes de concertation ainsi qu'à apporter un support technique au Ministre responsable pour la réalisation du mandat de l'Office.

La variation de 1,7 M$ par rapport aux crédits de l'exercice précédent s'explique essentiellement par l'indexation consentie pour les traitements et par le réaménagement d'une partie des crédits 1989-1990 du Fonds de développement régional au profit de ce programme.

2. Développement régional: 33 039 k$ / Variation: (913 k$)

Les crédits inscrits à ce programme visent à permettre la réalisation de projets favorisant le développement régional. La baisse de 913 000 $ s'explique par le fait qu'une partie des crédits 1989-1990 du Fonds de développement régional a été réaménagée au profit du programme « Administration et concertation » afin d'améliorer le processus de concertation régionale.

3. Soutien régional à l'entreprise: 5 000 k$ / Variation: (12 884 k$)

Ce programme vise à susciter l'émergence d'un plus grand nombre d'entreprises dans les régions du Québec et à favoriser la création d'emplois aux niveaux local et régional, par l'octroi d'une aide financière. La diminution de 12,9 M$ des crédits budgétaires s'explique par le fait que le nouveau programme régional de création d'emplois permanents (PRECEP) accorde des prêts remboursables, alors que le programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC), accordait des subventions. Le solde de 5 M$ en crédits budgétaires correspond à la liquidation des engagements de PECEC.

ORGANISMES RELEVANT DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE À LA CONDITION FÉMININE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Conseil du statut de la femme	4 262	210	4 052	3 850	3 626
2. Office des services de garde à l'enfance	152 467	4 524	147 943	128 424	102 950
Sous-total budgétaire	**156 728**	**4 733**	**151 995**	**132 274**	**106 576**
Prêts, placements et avances	18	—	18	—	—
TOTAL	**156 747**	**4 733**	**152 013**	**132 274**	**106 576**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

1. Conseil du statut de la femme: 4 262 k$ / Variation: 210 k$

En vertu de sa loi, le Conseil du statut de la femme est un organisme d'étude et de consultation qui doit donner son avis sur toute question relative aux sujets concernant l'égalité et le respect des droits et du statut de la femme. La loi lui confère aussi le pouvoir de fournir de l'information au public sur toute question individuelle ou collective ayant trait à la condition des femmes. Pour ce faire, le Conseil du statut de la femme dispose d'une direction de la recherche, d'une direction des communications, d'un service de renseignements téléphoniques, d'un centre de documentation et de bureaux régionaux.

La variation de 210 000 $ par rapport aux crédits de l'exercice précédent s'explique essentiellement par l'indexation accordée pour les traitements.

2. Office des services de garde à l'enfance: 152 467 k$ / Variation: 4 524 k$

Ce programme vise à apporter une aide financière aux familles pour la garde des enfants et à assurer le développement et le fonctionnement de services de garde en garderies, en milieu familial et en milieu scolaire.

La comparaison des crédits doit prendre en compte le gel des crédits 1989-1990 de 15,5 M$ annoncé dans le dernier Discours sur le budget suite à l'abandon par le Gouvernement fédéral de son projet de soutien au développement des services de garde au Québec. Sur une base comparable, l'augmentation de crédits est de 20,0 M$, soit de 15,1%.

Cette augmentation est principalement attribuable à l'accroissement de 12,3 M$ des subventions versées aux services de garde existants et aux parents et au développement de nouvelles places en garderies, en agences et en milieu scolaire pour un montant de 8,4 M$.

ORGANISMES RELEVANT DU MINISTRE DÉLÉGUÉ À L'ADMINISTRATION ET À LA FONCTION PUBLIQUE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances	322 150	64 911	257 239	173 946	267 914
2. Commission de la fonction publique	2 361	49	2 311	2 231	2 007
3. Office des ressources humaines	23 877	(954)	24 831	23 962	22 878
4. Contributions du gouvernement à titre d'employeur	203 730	17 388	186 342	186 659	180 957
5. Régime de retraite des enseignants	373 147	149 273	223 874	68 073	214 131
Sous-total budgétaire	**925 265**	**230 668**	**694 597**	**454 871**	**687 887**
Prêts, placements et avances	7	(2)	9	—	—
TOTAL	**925 272**	**230 667**	**694 606**	**454 871**	**687 887**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Les organismes relevant du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique comprennent la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), la Commission de la fonction publique et l'Office des ressources humaines. Les crédits pour 1990-1991 s'élèvent à 925,3 M$, soit 649,8 M$ pour le paiement des régimes de retraite, 227,2 M$ pour le versement de la contribution du Gouvernement à titre d'employeur et le coût des assurances collectives et 48,3 M$ pour les dépenses d'administration des organismes.

Les principaux régimes de retraite budgétisés sont le régime de retraite des fonctionnaires, le régime de retraite des enseignants et le régime de retraite des employés du Gouvernement et des organismes publics. À compter de 1990-1991, et ce pour tous les régimes de retraite administrés par la CARRA, les intérêts sur le compte non budgétaire sont désormais comptabilisés au ministère des Finances puisqu'ils sont l'équivalent d'un service de dette au même titre que les intérêts sur les emprunts effectués sur les marchés financiers. Quant aux diverses contributions du Gouvernement à titre d'employeur, elles portent sur l'assurance-chômage, le régime des rentes du Québec, les assurances collectives, l'assurance-maladie du Québec et la participation à la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

1. Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances: 322 150 k$ / Variation: 64 911 k$

La CARRA est chargée d'administrer les régimes de retraite qui lui sont confiés par le Gouvernement et d'agir comme organisme-conseil en cette matière auprès des employeurs des secteurs public et parapublic et auprès du ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique et Président du Conseil du trésor.

Les crédits prévus à ce programme croissent de 25,2% par rapport aux crédits 1989-1990. Cette hausse est attribuable à l'inscription de dépenses anticipées en 1988-1989 pour un montant de 55,7 M$, ce qui a eu pour effet de réduire d'autant les crédits inscrits pour 1989-1990. Les crédits 1990-1991 pour leur part ne sont pas affectés par les anticipations et, sur une base comparable, le taux réel d'augmentation se situe donc à 2,9%.

2. Commission de la fonction publique: 2 361 k$ / Variation: 49 k$

La Commission est un organisme de surveillance dont le mandat est de statuer sur les recours exercés par les membres du personnel de la fonction publique dans les domaines prévus par la loi et de vérifier le caractère impartial et équitable des décisions affectant les fonctionnaires. Elle veille en outre à l'observance de la loi et des règlements relativement au système de recrutement et de promotion.

3. Office des ressources humaines: 23 877 k$ / Variation (954 K$)

L'Office a pour mandat d'assurer le recrutement, la sélection, la nomination et la promotion des membres de la fonction publique. Il est chargé également de développer et maintenir un système intégré d'information pour la gestion des ressources humaines. La diminution des crédits de ce programme est le résultat d'un plan de réduction des dépenses qui sera réalisé par l'Office en 1990-1991.

4. Contributions du gouvernement à titre d'employeur: 203 730 K$ / Variation: 17 388 k$

Ce programme assure le paiement des avantages sociaux et autres contributions du Gouvernement à titre d'employeur. La croissance de 9,3% des crédits de ce programme est due aux variations de taux des différentes contributions et à l'évolution de la masse salariale totale du Gouvernement.

5. Régime de retraite des enseignants: 373 147 k$ / Variation: 149 273 k$

Les crédits alloués à ce programme servent à financer le coût du régime de retraite des enseignants. L'augmentation de 66,7% est attribuable en grande partie à l'effet du paiement par anticipation en 1987-1988 d'une somme de 158,1 M$ qui aurait été normalement comptabilisée en 1989-1990, ce qui crée une hausse artificielle par rapport à 1990-1991. Sur une base comparable, il s'agit d'une diminution de 2% attribuable à l'attrition du régime qui est fermé depuis quelques années.

ORGANISMES RELEVANT DU MINISTRE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Charte de la langue française	28 709	1 691	27 018	24 936	22 878
Sous-total budgétaire	**28 709**	**1 691**	**27 018**	**24 936**	**22 878**
Prêts, placements et avances	10	(1)	11	—	—
TOTAL	**28 719**	**1 690**	**27 029**	**24 936**	**22 878**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

1. Charte de la langue française: 28 709 k$ / Variation: 1 691 k$

Ce programme regroupe les organismes chargés de l'application de la Charte de la langue française, notamment l'Office de la langue française, la Commission de protection de la langue française, le Conseil de la langue française, la Commission d'appel de francisation, la Commission de toponymie, le Secrétariat à la politique linguistique et le Cabinet du ministre responsable de l'application de la Charte.

Par rapport aux crédits de l'exercice 1989-1990, on observe une hausse de 6,3%, explicable principalement par l'indexation des dépenses. À noter que les crédits comparatifs 1989-1990 ont été établis en excluant un montant de 8,5 M$ correspondant aux virements effectués en 1989-1990 à partir de la réserve de 10,0 M$ prévue pour la promotion du français. Aux crédits 1990-1991, la réserve pour la promotion du français s'établit donc à 1,5 M$. Toutefois, considérant d'une part, que les virements effectués en 1989-1990 en faveur des programmes de subventions des réseaux de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur se traduisent en 1990-1991 par des ajustements de 10,0 M$ aux crédits des ministères concernés et, d'autre part, qu'un ajustement de 0,2 M$ a été effectué aux crédits de l'Office de la langue française, les montants consacrés à la promotion du français s'élèvent à 11,7 M$ pour l'année 1990-1991.

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Le Protecteur du citoyen	4 827	481	4 346	4 346	3 251
2. Le Vérificateur général	14 130	595	13 535	13 250	12 902
3. Administration du système électoral	13 940	(42 710)	56 650	56 650	11 555
Sous-total budgétaire	**32 897**	**(41 633)**	**74 531**	**74 246**	**27 708**
Prêts, placements et avances	2	2	—	—	—
TOTAL	**32 899**	**(41 631)**	**74 531**	**74 246**	**27 708**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

1. Le Protecteur du citoyen: 4 827 k$ / Variation: 481 k$

Ce programme vise à permettre au Protecteur du citoyen de recevoir les griefs des citoyens à l'endroit de l'administration publique. La hausse de 481 000 $ s'explique par les ajustements apportés à la masse salariale et la création d'un service juridique.

2. Le Vérificateur général: 14 130 k$ / Variation: 595 k$

Ce programme vise à effectuer la vérification financière, la vérification de la conformité et celle de l'optimalisation des ressources du Fonds consolidé du revenu, des ministères et de plusieurs organismes et entreprises du Gouvernement. Le résultat de cette vérification fait l'objet d'un rapport déposé à l'Assemblée nationale. Il est à noter que le niveau des ressources budgétaires du Vérificateur général est approuvé par le Bureau de l'Assemblée nationale.

3. Administration du système électoral: 13 940 k$ / Variation: (42 710 k$)

Ce programme comprend les crédits nécessaires à l'application des lois concernant l'administration des élections, le financement des partis politiques et celui de la Commission de la représentation électorale. La diminution des crédits en 1990-1991 est attribuable à la non-récurrence de la dépense encourue pour la tenue d'un scrutin en 1989.

RÉGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUÉBEC

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Régime d'assurance-maladie	2 409 416	192 200	2 217 216	2 222 050	2 066 661
Sous-total budgétaire	**2 409 416**	**192 200**	**2 217 216**	**2 222 050**	**2 066 661**
Prêts, placements et avances	—	—	—	—	—
TOTAL	**2 409 416**	**192 200**	**2 217 216**	**2 222 050**	**2 066 661**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

1. Régime d'assurance-maladie: 2 409 416 k$ / Variation: 192 200 k$

La Régie de l'assurance-maladie du Québec administre le régime d'assurance-maladie depuis le 1er novembre 1970 et défraie le coût des services assurés. Son budget atteindra 2 409,4 M$ en 1990-1991, soit une augmentation de 8,7% par rapport aux crédits 1989-1990.

Les principaux services assurés sont les services médicaux, optométriques et dentaires ainsi que les médicaments pour les personnes âgées.

Services médicaux: 1 812 589 k$ / Variation: 156 870 k$

Cette activité, qui représente 75,2% du budget total de la Régie, regroupe tous les services rendus par les médecins omnipraticiens ou spécialistes œuvrant dans le cadre du régime d'assurance-maladie ou du régime d'assurance-hospitalisation, qu'ils soient rémunérés à l'acte, à la vacation ou à salaire.

La croissance des crédits s'explique par l'évolution du nombre de médecins, par l'évolution quantitative et qualitative de la pratique médicale ainsi que par les hausses tarifaires. La prévision de crédits tient compte également de la participation du Gouvernement aux frais croissants d'assurance-responsabilité professionnelle pour certains groupes de médecins à hauts risques, lorsqu'une telle participation a été négociée.

Services optométriques: 38 899 k$ / Variation: (5 510 k$)

Cette activité regroupe les services rendus par un optométriste dans le cadre des soins assurés par le régime d'assurance-maladie.

Services dentaires: 75 131 k$ / Variation: (3 303 k$)

Les crédits prévus à ce titre serviront à défrayer le coût des services assurés en cabinet de même que le coût de certains services rendus par un dentiste ou un spécialiste en chirurgie buccale ou maxillo-faciale dans un centre hospitalier. La variation des crédits s'explique par les hausses tarifaires jumelées à une réduction de la dépense 1989-1990 et à la stabilisation en 1990-1991 au niveau des services dispensés en 1989-1990. Par rapport aux dépenses probables pour ce programme en 1989-1990, on observe une augmentation de 2,8 M$, soit 3,9%.

Médicaments et services pharmaceutiques aux personnes âgées: 390 569 k$ / Variation: 36 944 k$

Les médicaments et les services fournis par un pharmacien sur ordonnance d'un médecin ou d'un dentiste sont assurés pour les personnes âgées de soixante-cinq ans et plus. Malgré une croissance annuelle encore importante, celle-ci s'est quand même atténuée au cours du dernier exercice. La croissance de ce programme s'explique principalement par une augmentation du coût moyen des médicaments et par la hausse du nombre de prescriptions.

Autres programmes et administration: 92 228 k$ / Variation: 7 199 k$

Les autres programmes comprennent la fourniture de prothèses diverses et d'appareils orthopédiques ainsi que l'attribution de bourses et incitatifs à des professionnels de la santé. Ces programmes impliqueront des dépenses de 45,5 M$, soit une croissance de 11,0% qui découle de l'augmentation des bourses et des mesures incitatives visant à solutionner le problème de la répartition des effectifs médicaux dans les régions éloignées et de la hausse tarifaire consentie aux dispensateurs d'orthèses et de prothèses.

L'administration de l'ensemble du régime coûtera à la Régie 46,7 M$ déduction faite de ses revenus propres, soit une croissance de 6,1% par rapport aux crédits 1989-1990. Par ailleurs, les frais d'administration représentent 1,9% du coût des services assurés.

REVENU

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Administration fiscale	312 960	23 780	289 180	295 579	274 423
2. Aide financière au revenu de travail	6 300	(11 275)	17 575	10 775	4 825
3. Contrôle des jeux de hasard et des courses	3 077	277	2 800	2 858	2 741
4. Remboursements à certains travailleurs autonomes d'une partie de leur contribution au régime de rentes du Québec	—	—	—	—	190
Sous-total budgétaire	**322 337**	**12 782**	**309 555**	**309 212**	**282 179**
Prêts, placements et avances	62	(10)	72	—	—
TOTAL	**322 399**	**12 772**	**309 627**	**309 212**	**282 179**

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Les crédits du ministère du Revenu s'élèvent à 322,4 M$ en 1990-1991, ce qui représente une hausse de 4,1% par rapport aux crédits 1989-1990.

1. Administration fiscale : 312 960 k$ / Variation : 23 780 k$

Ce programme vise à percevoir les sommes dues par les mandataires et les contribuables en vertu des lois fiscales en vigueur. L'augmentation des crédits de ce programme en 1990-1991 traduit l'indexation des masses salariales et la croissance de la dépense d'intérêts due aux particuliers et aux entreprises.

2. Aide financière au revenu de travail : 6 300 k$ / Variation : (11 275 k$)

Ce programme vise à fournir un supplément au revenu des travailleurs à faible revenu en leur versant des prestations basées sur le revenu du ménage. La diminution des crédits de 64% en 1990-1991 s'explique par la décision du Gouvernement de mettre fin au programme de supplément au revenu de travail (SUPRET) et par des ajustements apportés au programme d'aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT) après une première année d'opération.

3. Contrôle des jeux de hasard et des courses : 3 077 k$ / Variation : 277 k$

Ce programme vise à protéger le public à l'occasion de l'organisation et de la conduite des jeux de hasard et de courses sur lesquelles le pari mutuel est permis. L'augmentation des crédits en 1990-1991 reflète essentiellement l'indexation des masses salariales.

4. Remboursements à certains travailleurs autonomes d'une partie de leur contribution au régime des rentes du Québec

Ce programme a été aboli en 1989-1990.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Services communautaires	550 003	46 137	503 866	501 767	459 028
2. Soutien aux organismes bénévoles	50 388	5 265	45 123	45 123	38 171
3. Services des centres hospitaliers de courte durée	5 305 605	342 134	4 963 471	4 922 926	4 548 156
4. Services des centres de services sociaux	343 006	2 854	340 152	339 610	304 385
5. Services des centres de réadaptation	770 497	46 145	724 352	723 134	671 252
6. Services des centres d'accueil d'hébergement et des centres hospitaliers de soins de longue durée	1 199 758	80 445	1 119 313	1 109 616	1 031 434
7. Coordination de la recherche	37 284	2 023	35 261	35 261	31 239
8. Direction et coordination régionale	257 169	15 357	241 812	247 171	231 403
9. Office des personnes handicapées du Québec	53 840	6 421	47 419	56 092	53 664
Sous-total budgétaire	**8 567 550**	**546 781**	**8 020 769**	**7 980 700**	**7 368 732**
Prêts, placements et avances	7	—	7	—	—
TOTAL	**8 567 557**	**546 781**	**8 020 776**	**7 980 700**	**7 368 732**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

La hausse des crédits s'explique par un montant de 46,3 M$ accordé aux centres hospitaliers de courte durée pour faire face aux coûts additionnels qu'engendrent le vieillissement de la population et le développement de la technologie médicale. Le phénomène du vieillissement a aussi amené le Gouvernement à verser 28,0 M$ pour le maintien à domicile et l'alourdissement des clientèles hébergées dans les centres d'accueil. Un montant de 10,8 M$ a par ailleurs été attribué à certains centres d'accueil d'hébergement et centres hospitaliers de soins de longue durée principalement dans le cadre du plan de désengorgement des urgences. De plus, le développement de nouvelles activités à la suite de travaux d'immobilisations nécessitera des crédits supplémentaires de 22,4 M$. Par ailleurs, le solde de l'augmentation des crédits résulte de l'indexation des salaires, des coûts des nouvelles conventions collectives, de l'indexation des autres dépenses et de l'ajustement des contributions d'employeur que les établissements doivent verser aux régimes collectifs. Enfin un ajustement de 20,4 M$ a été accordé pour le service de dette.

1. Services communautaires: 550 003 k$ / Variation: 46 137 k$

Ce programme concerne les services de première ligne et de prévention offerts par les centres locaux de services communautaires. En 1990-1991, des crédits additionnels de 14,0 M$ ont été alloués pour les services de maintien à domicile destinés aux personnes âgées. Un montant de 3,1 M$ a été ajouté pour la location d'espaces additionnels. Le reste de l'augmentation de crédits provient principalement de l'indexation des salaires et des autres dépenses de même que du coût des nouvelles conventions collectives.

2. Soutien aux organismes bénévoles: 50 388 k$ / Variation: 5 265 k$

Le programme de soutien aux organismes bénévoles vise à faciliter la participation des organismes bénévoles à la réalisation des programmes de santé et de services sociaux. L'augmentation de 5,3 M$ que connaît ce programme est attribuable à une hausse de 1,7 M$ des subventions attribuables aux centres de femmes, aux centres d'hébergement jeunesse et aux maisons de jeunes, à l'octroi de 1,5 M$ pour le maintien à domicile et à une hausse de 0,3 M$ pour les mesures de soutien aux jeunes contrevenants. Le solde de l'augmentation est accordé pour l'indexation des budgets de subvention.

3. Services des centres hospitaliers de courte durée: 5 305 605 k$ / Variation: 342 134 k$

Ces crédits servent à financer les dépenses des centres hospitaliers de courte durée et psychiatriques. L'augmentation prévue de 6,9% des crédits par rapport à 1989-1990 s'explique par l'ajout de 5,7 M$ pour les médecins résidents et internes et par l'inclusion d'un montant de 46,3 M$ pour aider les centres hospitaliers à satisfaire la demande de services résultant du vieillissement de la population et du développement de la technologie médicale. Des sommes supplémentaires de 16,1 M$ pour le service de la dette et de 22,4 M$ pour le développement de nouvelles activités à la suite de travaux d'immobilisations sont également prévues. Enfin, le solde de l'augmentation résulte de l'indexation des salaires et des autres dépenses, des coûts des nouvelles conventions collectives, de l'indexation des autres dépenses et de l'ajustement des contributions d'employeur.

4. Services des centres de services sociaux: 343 006 k$ / Variation: 2 854 k$

Ces crédits servent à financer les dépenses de fonctionnement des centres de services sociaux et les subventions aux familles d'accueil. En plus de l'indexation des salaires et des dépenses de fonctionnement, la hausse des crédits résulte des coûts des nouvelles conventions collectives et de l'ajustement des contributions d'employeur.

Par ailleurs, les crédits consentis aux familles d'accueil reflètent une baisse qui s'explique principalement par une diminution des subventions aux familles d'accueil pour adultes afin de prendre en considération les nouveaux paramètres d'aide sociale qui permettent aux bénéficiaires de contribuer pour une plus large part au coût de leur hébergement.

5. Services des centres de réadaptation: 770 497 k$ / Variation: 46 145 k$

Ces crédits servent à financer les établissements offrant des services de réadaptation aux personnes handicapées physiques et mentales ainsi qu'aux mésadaptés socio-affectifs. Les bases budgétaires de certains établissements, notamment celles des centres pour les jeunes mésadaptés de la région de Montréal, ont été ajustées pour un montant de 4,6 M$. De plus, une somme additionnelle de 2,3 M$ est consacrée à l'apprentissage pédagogique. Enfin, l'indexation des salaires et les coûts additionnels engendrés par les nouvelles conventions collectives ainsi que l'indexation des autres dépenses de fonctionnement et l'ajustement des contributions d'employeur aux régimes collectifs expliquent en grande partie la hausse des crédits de ce programme.

6. Services des centres d'accueil d'hébergement et des centres hospitaliers de soins de longue durée: 1 199 758 k$ / Variation: 80 445 k$

Ces crédits servent à financer les établissements qui hébergent des bénéficiaires de soins de longue durée dans les centres d'accueil d'hébergement et les centres hospitaliers de soins de longue durée. Pour répondre à la demande accrue de services que nécessitent les personnes âgées, un accroissement de crédits de 14,0 M$ a été consenti pour l'alourdissement des clientèles hébergées. De même, un ajout de 10,8 M$ a été alloué pour le financement des coûts additionnels qu'entraînent la relocalisation dans de nouveaux édifices et l'ajout de places dans onze centres d'accueil d'hébergement et centres hospitaliers de soins de longue durée. Par ailleurs, la hausse de l'allocation de dépenses personnelles depuis le 1er août 1989 et du barème versé aux pavillons entraîne des crédits supplémentaires respectifs de 1,2 M$ et de 1,5 M$. Enfin, l'indexation des salaires, les coûts résultant des nouvelles conventions collectives, l'indexation des autres dépenses de fonctionnement ainsi que les contributions d'employeur aux régimes collectifs expliquent aussi l'augmentation des crédits de ce programme.

7. Coordination de la recherche: 37 284 k$ / Variation: 2 023 k$

Les crédits alloués à ce programme servent à financer la recherche dans le domaine de la santé et des services sociaux par le biais du Fonds de la recherche en santé du Québec et du Conseil québécois de la recherche sociale. La hausse des crédits s'explique essentiellement par l'indexation des salaires et des autres dépenses de fonctionnement.

8. Direction et coordination régionale: 257 169 k$ / Variation: 15 357 k$

À même les crédits de ce programme, un montant de 81,7 M$ est alloué à la direction et à la gestion interne du Ministère et un autre de 46,9 M$ à l'administration des conseils régionaux de la santé et des services sociaux. Des crédits de 655 200 $ serviront à financer le Conseil des affaires sociales. Des subventions d'appoint totalisant 119,7 M$ y sont également prévues dont 35 M$ pour le fonctionnement de la Croix-Rouge, 25,7 M$ pour le transport ambulancier, 16,4 M$ pour la stabilité et la sécurité d'emploi des cadres et syndiqués du réseau, 8,9 M$ pour l'assurance-responsabilité professionnelle des centres hospitaliers. Enfin un montant de 8,5 M$ est accordé pour les associations d'établissements.

L'augmentation des crédits résulte de l'indexation des salaires et des autres dépenses, des coûts des nouvelles conventions collectives, d'un ajout de 3,9 M$ pour le transport ambulancier de même que l'ajout de 1,1 M$ pour l'accès aux services de santé et services sociaux en langue anglaise.

9. Office des personnes handicapées du Québec: 53 840 k$ / Variation: 6 421 k$

Ce programme vise à assurer la coordination des services dispensés aux personnes handicapées, à les informer et à les conseiller, à promouvoir leurs intérêts et à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Les crédits de l'OPHQ permettront d'accorder 22,5 M$ aux centres de travail adapté, 16,4 M$ en aide matérielle aux personnes handicapées, 2,3 M$ aux organismes de promotion et 2,5 M$ pour favoriser l'intégration au travail des personnes handicapées. La variation des crédits s'explique principalement par l'accroissement de 5,6 M$ du budget de l'aide matérielle et par l'indexation des dépenses de fonctionnement.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Recherche des causes et des circonstances des décès	6 756	1 248	5 508	6 060	5 370
2. Contrôle des permis d'alcool	5 017	418	4 599	4 819	4 479
3. Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants	157 338	14 388	142 950	142 821	121 570
4. Sécurité et prévention	35 902	1 978	33 924	33 733	31 542
5. Normalisation et surveillance de l'exercice des fonctions de police	4 336	215	4 121	4 330	3 858
6. Sûreté du Québec	449 858	33 502	416 356	429 756	399 107
7. Administration	64 732	9 663	55 069	54 063	47 574
8. Sécurité civile	9 487	2 652	6 835	6 617	31 436
Sous-total budgétaire	**733 425**	**64 063**	**669 363**	**682 199**	**644 936**
Prêts, placements et avances	63	—	63	—	—
TOTAL	**733 488**	**64 063**	**669 426**	**682 199**	**644 936**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Les principales responsabilités du ministère de la Sécurité publique sont l'administration du réseau des établissements de détention, le maintien de la sécurité publique ainsi que de la sécurité civile qui intègre les mandats de la protection civile et de la prévention incendie. La Régie des permis d'alcool, la Commission québécoise des libérations conditionnelles, la Commission de police du Québec, le Bureau du Coroner et la Sûreté du Québec relèvent également de la responsabilité du ministre de la Sécurité publique.

1. Recherche des causes et des circonstances des décès: 6 756 k$ / Variation: 1 248 k$

Le Bureau du Coroner est l'organisme mandaté pour procéder aux investigations et aux enquêtes permettant d'établir les causes probables des décès de même que leurs circonstances. L'augmentation des crédits de ce programme s'explique principalement par un ajout de ressources consécutif à une hausse significative des activités du Coroner. Le solde des variations est attribuable à l'indexation des dépenses et à l'augmentation des loyers payables à la Société immobilière du Québec.

2. Contrôle des permis d'alcool: 5 017 k$ / Variation: 418 k$

Ce programme dont la responsabilité incombe à la Régie des permis d'alcool du Québec vise à protéger le public en exerçant un contrôle sur la délivrance des permis d'alcool et sur l'exploitation des débits de boissons. L'augmentation des crédits est attribuable à la nomination de régisseurs supplémentaires à la Régie ainsi qu'à l'indexation des dépenses.

3. Garde des détenus et réinsertion sociale des délinquants: 157 338 k$ / Variation: 14 388 k$

Ce programme vise à protéger la société en assurant la garde des prévenus et des détenus et en offrant aux adultes en probation, détention et libération conditionnelle des services pour faciliter leur réinsertion sociale. L'accroissement des crédits de ce programme résulte de la mise en place d'un important plan d'action, amorcé en 1989-1990, visant à doter les Services correctionnels des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'accomplissement de son mandat dans le contexte

de la hausse constante de la criminalité constatée au Québec au cours des dernières années. L'ouverture entre autres d'un nouveau centre de détention à Sherbrooke et de nouvelles places dans les établissements de détention de la région de Montréal a nécessité un ajout de crédits de 6,4 M$.

4. Sécurité et prévention: 35 902 k$ / Variation: 1 978 k$

Ce programme regroupe diverses responsabilités du Ministère en matière de sécurité publique, notamment la coordination des activités policières, la formation des policiers, la sécurité des édifices du Gouvernement et les expertises dans les domaines de la médecine légale et de la police scientifique. L'augmentation des crédits est attribuable à l'indexation des dépenses et à l'allocation de ressources supplémentaires à l'Institut de police du Québec pour lui permettre d'accueillir un plus grand nombre de cégépiens qui terminent leur cours en techniques policières.

5. Normalisation et surveillance de l'exercice des fonctions de police: 4 336 k$ / Variation: 215 k$

La Commission de police du Québec est chargée de veiller à l'efficacité des services policiers au Québec. Elle effectue en vertu de la Loi de police ou à la demande du Gouvernement des enquêtes concernant tout aspect de la criminalité. Elle détermine aussi les normes d'embauche et de fonctionnement des divers corps policiers et elle procède à leur inspection.

6. Sûreté du Québec: 449 858 k$ / Variation: 33 502 k$

Ce programme vise le maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique sur tout le territoire du Québec, la prévention du crime et des infractions aux lois du Québec ainsi que la recherche des auteurs de crimes et d'infractions.

L'augmentation de 8 % des crédits de ce programme résulte d'une part d'un important redressement des dépenses d'opération de la Sûreté du Québec, particulièrement au chapitre de l'approvisionnement et du parc automobile, et, d'autre part, de l'intensification de la lutte au banditisme et au crime organisé. L'augmentation des loyers payables à la Société immobilière du Québec ainsi que l'indexation des dépenses expliquent également la variation des crédits.

7. Administration: 64 732 k$ / Variation: 9 663 k$

Ce programme a pour objet de coordonner l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la gestion des différentes activités du Ministère. L'accroissement des crédits est relié principalement à l'augmentation des loyers payables à la Société immobilière du Québec et à celle des dépenses de télécommunications.

8. Sécurité civile: 9 487 k$ / Variation: 2 652 k$

Le ministère de la Sécurité publique est chargé de la prévention des sinistres et de la coordination des mesures d'urgence en vertu de la Loi sur la prévention des incendies et de la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre. Dans le cadre de cette loi, il administre également les programmes de versement d'indemnités aux personnes victimes de sinistres. Le caractère imprévisible de ces événements explique la variation de crédits de ce programme.

TOURISME

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Promotion et développement de l'industrie touristique	87 614	2 003	85 612	83 102	79 356
Sous-total budgétaire	**87 614**	**2 003**	**85 612**	**83 102**	**79 356**
Prêts, placements et avances	1 083	(213)	1 296	—	—
TOTAL	**88 698**	**1 790**	**86 908**	**83 102**	**79 356**

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

1. Promotion et développement de l'industrie touristique : 87 614 k$ / Variation : 2 003 k$

Ce programme vise à accroître l'impact économique du secteur touristique, notamment au moyen de campagnes de promotion, de programmes d'aide aux entreprises touristiques, de services de formation du personnel travaillant dans le domaine du tourisme et par la mise en place et l'exploitation d'équipements à vocation touristique et sportive. Ce programme comprend, en outre, la direction du Ministère et ses services de soutien, les crédits reliés à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec, ceux de la Société du Palais des Congrès de Montréal de même que ceux de la Régie des installations olympiques.

Il est à noter que la responsabilité de la Régie des installations olympiques qui relevait du ministre des Approvisionnements et Services en 1988-1989 a été transférée au ministre du Tourisme en 1989-1990.

Les crédits de l'exercice 1990-1991 représentent une hausse de 2 M$, soit 2,3%, par rapport aux crédits de l'exercice 1989-1990. Cette hausse s'explique principalement par les augmentations des salaires, les augmentations de loyer de la Société immobilière du Québec ainsi que par une augmentation de 836 000 $ des crédits prévus pour la Société du Palais des Congrès de Montréal.

TRANSPORTS

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Systèmes de transports terrestres	486 350	15 365	470 985	471 216	415 165
2. Commission des transports du Québec	10 785	114	10 671	10 217	10 647
3. Construction du réseau routier	443 856	3 162	440 694	429 972	412 929
4. Conservation du réseau routier	575 624	(3 340)	578 964	572 504	500 324
5. Gestion interne et soutien	64 500	(2 673)	67 173	66 820	54 878
6. Transport scolaire	365 243	16 436	348 807	348 812	335 179
7. Transports maritime et aérien	65 927	(1 018)	66 944	63 920	75 623
8. Transport aérien gouvernemental	10 177	(1 890)	12 067	11 662	13 797
Sous-total budgétaire	**2 022 461**	**26 156**	**1 996 306**	**1 975 123**	**1 818 542**
Prêts, placements et avances	200	(80)	280	—	—
TOTAL	**2 022 661**	**26 076**	**1 996 586**	**1 975 123**	**1 818 542**

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Le ministère des Transports se voit allouer en 1990-1991 des crédits de 2 022,7 M$, ce qui représente une augmentation de 26,1 M$ ou de 1,3% par rapport au niveau des crédits de l'année précédente.

1. Systèmes de transports terrestres : 486 350 k$ / Variation : 15 365 k$

Ce programme vise à connaître, améliorer et coordonner les systèmes de transports et à apporter une aide financière aux services de transport en commun. La plus grande part des crédits, soit 471,5 M$, est consacrée à l'application de la politique d'aide au transport en commun.

En vertu de cette politique, le Ministère contribue, entre autres, au coût de fonctionnement des services pour 223,9 M$ et au paiement des services de la dette du métro et de divers autres équipements pour 182,8 M$. L'augmentation de 3,3% s'explique principalement par l'indexation des dépenses et a été répartie entre les divers éléments du programme en fonction des priorités gouvernementales.

2. Commission des transports du Québec : 10 785 k$ / Variation : 114 k$

La Commission des transports du Québec est un organisme qui a compétence sur le transport public, le transport général, le transport de matières en vrac, le transport spécialisé et la location de véhicules. Elle peut délivrer des permis, fixer des taux et tarifs en plus d'exercer les autres pouvoirs qui lui sont attribués. Les crédits de cet organisme pour 1990-1991 sont relativement stables par rapport à 1989-1990.

3. Construction du réseau routier : 443 856 k$ / Variation : 3 162 k$

Ce programme a pour objectifs de développer et d'améliorer le réseau routier et comprend entre autres les activités de réparations majeures assimilables à la reconstruction. La faible augmentation des crédits de 1990-1991 par rapport aux crédits modifiés de 1989-1990 doit être considérée en tenant compte qu'un montant de 72,7 M$ a été ajouté aux crédits du Ministère au cours de l'exercice 1989-1990, afin de lui permettre de répondre à des besoins prioritaires et que ce montant est reconduit pour la prochaine année.

4. Conservation du réseau routier: 575 624 k$ / Variation: (3 340 k$)

Ce programme vise à maintenir la qualité du réseau routier par le biais de la conservation des chaussées, l'entretien des structures, l'entretien des équipements de contrôle et de sécurité et l'entretien d'hiver. Les crédits 1990-1991 restent sensiblement les mêmes que les crédits modifiés de 1989-1990 dont le niveau avait été considérablement augmenté. La dépense probable pour 1989-1990 est d'ailleurs estimée à 572,5 M$, soit une croissance de 14,4% par rapport à 1988-1989.

5. Gestion interne et soutien: 64 500 k$ / Variation: (2 673 k$)

Ce programme a pour objectifs de planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, matérielles et financières essentielles à la gestion des activités du Ministère. Il comprend aussi un volet d'aide à l'amélioration du réseau municipal. La diminution de 4,0% des crédits résulte du fait qu'au cours de 1989-1990, des crédits supplémentaires de 6,2 M$ ont été octroyés pour faire face à des besoins prioritaires.

6. Transport scolaire: 365 243 k$ / Variation: 16 436 k$

Ce programme permet aux institutions des niveaux primaire et secondaire d'assurer des services de transport aux étudiants. L'augmentation des crédits de 4,7% est le résultat de l'application des règles du programme d'aide au transport scolaire qui prévoient des augmentations basées sur le taux d'inflation de l'année précédente et le niveau des clientèles.

7. Transports maritime et aérien: 65 927 k$ / Variation: (1 018 k$)

Ce programme a pour objectifs d'assurer le maintien, l'amélioration et le développement de services de transports maritime et aérien. Dans le domaine maritime, le Gouvernement subventionne une partie des frais de fonctionnement de la Société des traversiers du Québec de même que ceux de certaines traverses privées. Le budget de ce secteur augmente de 4,1% en 1990-1991, ce qui correspond à l'indexation des dépenses.

D'autre part, le budget dans le secteur du transport aérien connaît une baisse de 8,6% en raison de la diminution des besoins en dépenses d'immobilisations dans les aéroports.

8. Transport aérien gouvernemental: 10 177 k$ / Variation: (1 890 k$)

Ce programme vise à fournir des services spécialisés de transport aérien à des fins gouvernementales. Il regroupe principalement les dépenses relatives aux traitements des employés du Service aérien gouvernemental qui offre des services pour le transport des malades et des passagers ainsi que pour la protection de la forêt contre les incendies. La baisse du budget résulte du fait que certaines dépenses seront assumées par le Fonds spécial du Service aérien gouvernemental qui doit être créé au cours de l'exercice 1990-1991.

TRAVAIL

Crédits / Dépenses par programme (000 $)	1990-1991 Crédits	Variation de crédits	1989-1990 Crédits	1989-1990 Dépenses probables	1988-1989 Dépenses
1. Relations du travail	5 474	(464)	5 938	4 885	4 329
2. Aide financière à l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération	1 826	80	1 745	1 745	1 573
3. Services essentiels et droit d'association	7 419	(356)	7 775	6 569	6 263
4. Direction et gestion interne	21 669	1 223	20 446	19 778	18 277
5. Qualification professionnelle des entrepreneurs en construction	7 094	874	6 220	6 192	5 980
6. Sécurité dans les bâtiments et dans les lieux publics	19 988	390	19 598	17 595	18 038
7. Aide financière à la Commission de la santé et de la sécurité du travail	13 037	(24 136)	37 173	22 311	46 862
Sous-total budgétaire	**76 507**	**(22 387)**	**98 894**	**79 075**	**101 322**
Prêts, placements et avances	27	—	27	—	—
TOTAL	**76 534**	**(22 387)**	**98 921**	**79 075**	**101 322**

Note: Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque programme peut ne pas correspondre au sous-total et au total.

Le budget du ministère du Travail est de 76,5 M$ en 1990-1991, soit une diminution de 22,4 M$ par rapport aux crédits de 1989-1990; par rapport aux dépenses probables de 1989-1990, la diminution est plutôt de 2,5%.

1. Relations du travail: 5 474 k$ / Variation: (464 k$)

Ce programme vise à établir le cadre des relations entre employeurs ou associations d'employeurs et salariés ou associations de salariés, à favoriser ces relations et à étendre des conditions de travail déjà négociées à des groupes de travailleurs non assujettis à des conventions collectives. La diminution des crédits de ce programme s'explique par une rationalisation des activités pour 1990-1991.

2. Aide financière à l'Institut de recherche et d'information sur la rémunération: 1 826 k$ / Variation: 80 k$

Ce programme vise à fournir à l'Institut une aide financière lui permettant d'offrir aux parties patronales et syndicales des données objectives et uniformes pouvant servir de points de référence pour la détermination de la rémunération des employés des secteurs public et parapublic. L'augmentation des crédits s'explique par l'indexation des dépenses.

3. Services essentiels et droit d'association: 7 419 k$ / Variation: (356 k$)

Ce programme vise à établir le cadre des relations entre employeurs ou associations d'employeurs et salariés et à permettre aux citoyens de continuer à bénéficier de services jugés essentiels lorsque des travailleurs exercent leur droit de grève dans les services de santé, dans les services sociaux et dans certains services publics. La diminution de crédits est due au transfert d'une partie du budget des loyers dans un autre programme du Ministère.

4. Direction et gestion interne: 21 669 k$ / Variation: 1 223 k$

Ce programme vise à planifier, diriger et coordonner les ressources humaines, matérielles et financières essentielles à la gestion du Ministère, à favoriser l'acquisition des connaissances nécessaires à la mise en œuvre de programmes et d'activités dans le domaine des relations du travail et à développer les normes de sécurité applicables aux bâtiments et lieux publics. Ce programme comprend aussi les crédits du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre. La hausse des crédits s'explique notamment par l'indexation des dépenses de ce programme et par le transfert d'une partie du budget des loyers du programme 3.

5. Qualification professionnelle des entrepreneurs en construction: 7 094 k$ / Variation: 874 k$

Ce programme vise à permettre à la Régie des entreprises de construction du Québec de réglementer la compétence et la solvabilité des entreprises de construction. L'augmentation est due à l'indexation des dépenses et à l'obtention d'un budget additionnel pour la réalisation d'un projet informatique.

6. Sécurité dans les bâtiments et dans les lieux publics: 19 988 k$ / Variation: 390 k$

Ce programme vise la protection du public en s'assurant de la sécurité et de l'hygiène dans les bâtiments, les lieux publics et les installations techniques. L'augmentation des crédits s'explique principalement par l'indexation des dépenses et par la rationalisation de certaines activités.

7. Aide financière à la Commission de la santé et de la sécurité du travail: 13 037 k$ / Variation: (24 136 k$)

Les crédits prévus pour ce programme visent à fournir à la CSST une aide financière pour les activités d'inspection. Les crédits 1989-1990 incluent un montant de 14,9 M$ relié aux dépenses des années antérieures et qui a été versé en 1988-1989; en faisant abstraction de ce montant, les crédits de ce programme diminuent d'une somme de 10,3 M$, laquelle pourra être pourvue en cours d'année après entente avec la CSST sur l'évaluation des coûts d'inspection.

PARTIE VI

INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES FONDS SPÉCIAUX

Plusieurs ministères administrent des activités à même des fonds spéciaux constitués en vertu de diverses lois. Ces fonds ont pour objet de défrayer en tout ou en partie certaines dépenses encourues pour la réalisation d'une activité à même les revenus provenant de cette activité. Ces revenus peuvent être générés par les services offerts et vendus aux ministères et organismes de même qu'à des clientèles à l'extérieur du Gouvernement. Ils peuvent aussi être déterminés en vertu de la loi constituant le fonds spécial et par les contributions consenties par le ministère responsable du fonds spécial à même des crédits alloués à cette fin. Le tableau ci-joint montre les prévisions de revenus et de dépenses ainsi que l'effectif rattaché aux fonds spéciaux. On y retrouvera également les contributions consenties à certains fonds spéciaux par les ministères responsables. Il est à noter que les données relatives aux fonds spéciaux n'apparaissent pas dans le Livre des crédits. Elles sont fournies à titre d'information complémentaire.

ACTIVITÉS ADMINISTRÉES À MÊME DES FONDS SPÉCIAUX

Ministères / Fonds spécial	1990-1991		
	Revenus	Dépenses	Effectif total
	(000 $)		ETC[1]
Approvisionnements et Services			
• Entretien et réparation des machines de bureau	1 509[2]	1 509	18
• Equipements informatiques	22 764	22 718	2
• Fournitures et ameublement	20 130	20 127	34
• Reprographie gouvernementale	8 521[3]	8 521	119
Sous-total	52 924	52 875	173
Communications			
• Placements média[4]	18 300[5]	18 280	85
• Publications du Québec	12 825[6]	12 825	125
• Services de télécommunications	105 556	105 556	149
• Services informatiques	28 611	28 639	220
Sous-total	165 292	165 300	579
Éducation			
• Formation à distance	9 282[7]	9 282	102
Énergie et Ressources			
• Information géographique et foncière	3 781	3 827	34
• Réforme du cadastre québécois	8 103[8]	8 028	95
	11 884	11 855	129
Finances			
• Bureau de la statistique du Québec	1 450	1 446	33
Justice			
• Aide aux victimes d'actes criminels	1 224	1 020	6
TOTAL	**242 056**	**241 778**	**1 022**

(1) Effectif total exprimé en équivalent temps complet.
(2) Incluant une contribution du ministère responsable de 90 000 $.
(3) Incluant une contribution du ministère responsable de 482 700 $.
(4) Les services de traduction, d'audio-visuel et d'exposition seront tarifés aux clients à compter du 1er avril 1990.
(5) Incluant une contribution du ministère responsable de 1 890 600 $.
(6) Incluant une contribution du ministère responsable de 3 647 500 $.
(7) Incluant une contribution du ministère responsable de 4 351 600 $.
(8) Incluant une contribution du ministère responsable de 2 640 300 $.